

REPUBLIQUE LIBANAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DES ANTIQUITÉS

PLAN DE GESTION

DE LA VALLÉE DE LA QADISHA

ET DE LA FORÊT DES CÈDRES DE DIEU

-LIBAN-

Document n°: .3077

Septembre 1998



SOMMAIRE

I – Introduction

- 1 – le site
- 2 – Les premières mesures de protection
- 3 - Propriété, lois et textes
- 4 - Les lignes directrices du Plan de Gestion

II - Le plan de gestion et ses objectifs

- 1 - Objectifs et principes du plan de gestion
- 2 - Mécanismes du plan de gestion

III - Vallée de la Qadisha

- 1 - Délimitation géographique et description de la vallée
- 2 - Les valeurs religieuses, culturelles et touristiques
- 3 - La zone tampon

IV – La Forêt des Cèdres de Dieu - Bcharré

- 1 - Délimitation géographique et description de la région
- 2 - Les valeurs religieuses, culturelles et touristiques

V – La gestion du site

- 1 Thèmes d'intervention pour la conservation et la mise en valeur du Paysage Culturel
- 2 – Mesures déjà prises et/ou actions entreprises
- 3 – Proposition de programme

VI - Bibliographie

Annexes

Cartes

- I – Vallée de la Qadisha et région des Cèdres de Bcharré
- II - Vallée de la Qadisha
- III - Forêt des Cèdres de Dieu - Bcharré

C. A. 

I – Introduction

1 – le site

Entre 1995 et début 1997, le Liban a soumis au Bureau du Patrimoine Mondial, le dossier de la Vallée de la Qadisha et de la Forêt des Cèdres de Dieu – Bcharré pour que le site soit inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial. Dans ce cas précis, il s'agit d'un **Paysage Culturel**.

Ce site, constitué de deux entités géographiques et environnementales, est unique au Liban pour la qualité de ses paysages et pour les valeurs symbolique et historique qui s'y rattachent. Chaque entité est définie par des caractéristiques naturelles et historiques distinctes. Cependant les relations étroites qui les unissent font que l'on peut les considérer comme faisant partie d'un même ensemble.

Pour une meilleure cohérence entre les unités du site, nous notons l'existence d'une communication entre la Vallée de la Qadisha et la Forêt des Cèdres de Dieu constituée par un ensemble de sites naturels et culturels situés à l'est de l'agglomération urbaine de Bcharré:

- Grotte de Qadisha;
- Forêt de Mar Sarkis (chênes);
- Musée et tombeau de Gibran Khalil Gibran dans un ancien couvent de Mar Sarkis du début du XVIII^e s. (construit par les Pères Carmes en 1701 sur l'ermitage de Mar Sarkis);
- Ermitage Mar Mama;
- Ermitage Mar Nohra.

Etant donné la situation d'instabilité au Liban durant les décennies antérieures, le degré d'authenticité du site est particulièrement élevé; c'est à dire que les interventions inadéquates sont relativement réduites.

c. A
AC

2 – Les premières mesures de protection

- Vallée de la Qadisha

La préservation de la Vallée de la Qadisha est due à une situation conjonctuelle spécifique:

- les terrains appartiennent à des communautés religieuses;
- la reconnaissance de l'aspect sacré et symbolique de la vallée au niveau national;
- l'absence de voies de communications modernes dans la vallée;
- la limitation des moyens de développement économique dans la région.

- Forêt des Cèdres de Dieu

La préservation de la Forêt des Cèdres de Dieu est due essentiellement à la reconnaissance de son aspect sacré et symbolique au niveau national et international.

On peut aussi y imputer des mesures de protection qui ont existé au cours des âges:

Dans le Mont-Liban, il existe un grand nombre d'inscriptions forestières remontant à l'époque romaine; les inscriptions forestières d'Hadrien (BRETON, Jean-François, 1980) et qui interdisent l'abattage des arbres et rappellent que ces forêts sont un domaine impérial.

A l'époque ottomane, en 1873 un mur d'enceinte fut construit autour de la forêt des cèdres. En 1883, la reine Victoria d'Angleterre sollicita son aide pour consolider et compléter l'enceinte commencée en 1873.

Au XX^{ème} s. et dès les premières années du mandat français, un arrêté du gouverneur du Grand Liban déclara la forêt des Cèdres de Bcharré sous la protection du Grand Liban, et ce par l'arrêté n° 98 daté 1/11/1920.

e. A AC

3 – Propriété, lois et textes

■ Vallée de la Qadisha

• Propriété

Les terrains dans la Vallée de la Qadisha sont la propriété du Patriarcat Maronite et de deux ordres religieux maronites relevant du même patriarcat: l'Ordre Libanais Maronite et l'Ordre Mariamite Libanais.

• Lois et textes juridiques pour la protection

Au niveau national, la vallée est considérée site culturel et naturel, elle est:

* classée sur la "Liste Officielle Libanaise des Sites et des Monuments" avec l'ensemble des constructions, grottes naturelles ou artificielles, monastères, églises et habitations; par les arrêtés du Ministère de la Culture et de l'Enseignement Supérieur n° 13 du 22/3/1995 et n° 60 du 27/9/1997.

* classée sur la liste des sites naturels par l'arrêté n° 1/151 du 17/10/1997 du Ministère de l'Environnement.

■ Forêt des Cèdres de Dieu

• Propriété

Le Forêt des Cèdres de Dieu est la propriété du Patriarcat Maronite. Tandis que le restant de la zone tampon est une propriété domaniale de la municipalité de Bcharré.

• Lois et textes juridiques pour la protection

La zone des Cèdres (la Forêt des Cèdres de Dieu et la zone tampon) est considérée site naturel national et elle est soumise a des textes de protection:

* la loi du 8/7/1939 concernant les paysages et les sites naturels au Liban;

* le décret n° NI/434 du 28/3/1942 qui précise les limites géographiques et les normes de la région des Cèdres;

* le décret n° K/836 du 9/1/1950 concernant l'organisation et l'aménagement de la région des Cèdres;

* le décret loi n° 558 du 24/7/1996 concernant la protection des forêts du Liban sous l'égide du Ministère de l'Agriculture.

C.A. *As*

4 - Les Lignes Directrices du Plan de Gestion

Des Lignes Directrices du Plan de Gestion furent élaborées au printemps de 1998 par la Direction Générale des Antiquités en étroite collaboration avec la Communauté pour la Sauvegarde de la Vallée de la Qadisha. Plusieurs personnes physiques et morales ont contribué à la mise en place de ce Plan de Gestion: le Cardinal Sfeir / Patriarche d'Antioche et de l'Orient pour les Maronites, M. Fawzi Hbeich/Ministre de la Culture et de l'Enseignement Supérieur, M. Akram Chehayeb/Ministre de l'Environnement, M. Chawki FAKHOURY/Ministre de l'Agriculture, M. Ali HARAJLY/Ministre des Travaux Publics, Dr. Camille Asmar/Directeur Général des Antiquités, M. Saad KHALED/Directeur Général de l'Urbanisme, M. Seifeddine Seifeddine/Quaemaquam de Bcharré, Me. Abdallah Zakhia, M. Bassam Geagea, M. Ryad Kayrouz, M. Ricardo Haber et tous les membres de la Communauté pour la Sauvegarde de la Vallée de la Qadisha. Nous notons aussi l'aide et les conseils des membres des différentes missions d'experts envoyées par le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

II - Le Plan de Gestion et ses objectifs

1 - Objectifs et principes du plan de gestion

Ce Plan de Gestion concerne une vaste région constituée de deux parties indépendantes ayant chacune sa propre spécificité. Toutefois il est indispensable d'avoir une vue d'ensemble en raison des relations étroites qui existent entre ces deux zones et leur complémentarité.

Il faut également considérer comme ensemble le territoire du fond de la vallée et celui des villages qui occupent ses bordures supérieures: l'un des principaux dangers qui menacent la région est l'urbanisme anarchique et sauvage aux effets destructeurs.

Les principaux objectifs du Plan de Gestion sont:

- * la sauvegarde du système territorial complexe de la région, fondé sur un projet de développement durable, de rééquilibrage et de valorisation de toutes les ressources présentes sur le terrain.
- * la sauvegarde des spécificités complexes de chacune des régions: valeur naturelle et valeur culturelle;
- * la cohérence entre les différents projets pour la protection de chacune des régions, leur aménagement et leur mise en valeur;

C * Ac

* la coordination entre les différents partenaires impliqués et/ou concernés par ces projets.

2 - Mécanismes du Plan de Gestion

Etant donné que la Vallée de la Qadisha est considérée Site Culturel et Naturel National en vertu des arrêtés ministériels mentionnés ci-dessus dans la partie I, 3; le Ministère de la Culture et de l'Enseignement Supérieur / la Direction Générale des Antiquités ainsi que le Ministère de l'Environnement gardent un droit de vue et de contrôle sur la région et sur la mise en place du Plan de Gestion. Ces instances gardent le droit de réviser tous les projets d'aménagement publics ou privés.

Le Ministère de la Culture et de l'Enseignement Supérieur/la Direction Générale des Antiquités, étant responsable devant l'UNESCO du suivi du dossier pour inscription du site sur la liste du Patrimoine Mondial, remplit le rôle de coordinateur entre les différents partenaires ou organismes qui peuvent être concernés par l'aménagement ou l'exploitation de la région.

■ Les instances chargées de la gestion de la Vallée de la Qadisha et de la Forêt des Cèdres de Dieu

• Les organes de contrôle et de coordination:

Afin de promouvoir un soutien gouvernemental, scientifique et technique pour la coordination, la mise en œuvre et le suivi des actions prévues dans le Plan de Gestion, deux commissions sont actuellement en cours de création. Ces commissions agiront à deux niveaux complémentaires: Commission de Coordination et Commission Scientifique.

La Direction Générale des Antiquités remplit le rôle de coordinateur principal dans les deux commissions.

* Commission de Coordination

La Commission de Coordination est composée de représentants des organismes gouvernementaux et des associations locales:

- Ministère de la Culture et de l'Enseignement Supérieur/Direction Générale des Antiquités (1 à 2 personnes);
- Ministère de l'Environnement (1);

C. J. AS

- Ministère de l'Agriculture (1);
- Ministère des Travaux Publics; Direction Générale de l'Urbanisme (1);
- Communautés Religieuses (3);
- CNRS (1);
- la "Communauté pour la Sauvegarde de la Vallée de la Qadisha"(1);
- Conseiller juridique (1)

Cette commission coordonnera également les interventions sur le terrain des autres organismes gouvernementaux.

* Commission Scientifique

La Commission Scientifique sera chargée de réaliser des expertises et de donner un avis scientifique et technique sur les différents projets. Elle est formée par:

- le Directeur Général des Antiquités, Ministère de la Culture et de l'Enseignement Supérieur
- un géologue;
- un spécialiste dans la gestion de l'environnement;
- un spécialiste en environnement: faune-flore;
- un archéologue/historien;
- un conservateur/restaurateur pour les monuments et les peintures murales

• Les organismes de gestion du site:

* Deux organismes travaillent actuellement à la sauvegarde du site:

- Pour la Forêt des Cèdres de Dieu:

Le "Comité des Amis de la Forêt des Cèdres – Bcharré" fut créé en 1985, suite à la détérioration de l'état de la forêt. Depuis cette date, un programme quinquennal fut développé et appliqué à deux reprises: 1985-1990, 1990-1995. Le comité en est au troisième programme: 1995-2000.

- Pour la Vallée de la Qadisha:

Suite à des appels lancés par plusieurs personnes physiques et morales pour protéger et sauver la vallée, un organisme mixte entre les secteurs privé et public fut créé en Août

C. A. S.

1997 sous le nom de: La “Communauté pour la Sauvegarde de la Vallée de la Qadisha (Qannoubine et Kozhaya)”.

Il faut noter que le “Comité des Amis de la Forêt des Cèdres – Bcharré” fait également partie de la “Communauté pour la Sauvegarde de la Vallée de la Qadisha”.

La communauté présidée par le Quaemaquam (responsable administratif de la région) du caza de Bcharré est constituée de plusieurs institutions et organismes publics et privés ainsi que de quelques personnes physiques:

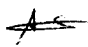
- Le Patriarcat Maronite;
- L’Ordre Libanais Maronite;
- L’Ordre Mariamite Libanais;
- Les municipalités des villages suivants: Bcharré, Hadchit, Bqorqacha, Bkaa Kafra, Bazoun, Hasroun et Hadath (suite au dernières élections municipales, un certain nombre des municipalités a exprimé le souhait de se joindre à la Communauté);
- Le Groupe d’Études et de Recherches Souterraines du Liban (GERSL);
- La Fédération Mondiale des Cités Unies (F.M.C.U.);
- La Fondation Nationale du Patrimoine;
- La Fondation René Mouawad;
- Le Comité des Amis des Cèdres de Bcharré.

■Eléments de fonctionnement du site

- Le site est constitué de deux entités géographiques et environnementales. Chaque entité géographique a son organisme de gestion.

* Le “Comité des Amis de la Forêt des Cèdres – Bcharré” est constitué des postes ou unités suivantes (voir organigramme dans les annexes):

- Président
- Commission Administrative
- Commission Exécutive
- Secrétariat Général
- Agence de Finance et d’Administration: Recherche de Fonds, Comptabilité, Direction des Travaux

C. A. 

- Agence de la Réserve des Cèdres de la Qadisha: Pépinière, la Forêt des Amis des Cèdres du Liban
- Agence de l'Ancienne Forêt et de l'Eco-Musée: Gardiennage, Entretien, Muséologie
- Agence des Relations Extérieures et de l'Information: Relations Publiques, Information, Media

* La "Communauté pour la Sauvegarde de la Vallée de la Qadisha"

En vue de gérer les aspects techniques pluridisciplinaires, administratifs et financiers de la Vallée de la Qadisha en coordination avec les besoins de la région des Cèdres de Dieu

- Bcharré, la communauté mettra en place les différents services suivants (voir organigramme dans les annexes):

- Assemblée Générale
- Comité Exécutif: Responsable du Secrétariat Général, Coordination de la Trésorerie, Gestionnaire Exécutif, Secrétaire
- des unités de coordination communes aux deux parties du site: Urbanisme/Paysage, Relations Publiques, Informations, Trésorerie
- Agence de Finance: Comptabilité, Recherches de Fonds
- Agence de Gestion: Environnement (Paysage, Bio-diversité, Ressources Naturelles), Sites historiques (Base de Données, Conservation des Monuments, Conservation des Peintures Murales), Développement Urbain et Touristique (Voies de Communications, Urbanisme, Exploitation Touristique), Sécurité/Propreté (Bureau d'Urgence, Propreté, Gardiennage) .

L'Agence de Gestion devra constituer l'unité de base pour la gestion des différents aspects et richesses existants dans la Vallée de la Qadisha. Ce service aura pour rôle la gestion et l'organisation des différentes opérations destinées à la sauvegarde, la protection et l'entretien du site. Une des tâches les plus importantes de ce service sera de mettre en place une base de données complexe comportant le maximum de renseignements sur les différents aspects culturels et naturels du site, avec un Système d'Information Géographique. Il assurera également l'entretien et le suivi des

C.A. ~~AS~~

conditions de la flore et de la faune, la sauvegarde et la conservation des monuments historiques et des peintures murales et tous les aspects de sécurité dans la Vallée.

III - Vallée de la Qadisha

1 - Délimitation géographique et description de la vallée

■ Localisation géographique

La vallée de la Qadisha est située dans le Mouhafazat (Circonscription) du Liban-Nord, entre les cazas de Bcharré et de Zgharta.

Elle s'étend entre les latitudes 34°17 et 34°15 et les longitudes 35°56 et 36°00.

Elle figure sur les cartes suivantes:

Carte générale du Liban

Carte au 1/50000, feuille de Tripoli

Carte au 1/20000, feuille de: Ehden, P-7; Bsharré, P-8; Hasroûn, O-7; Aïnata, O-8

■ Description topographique:

La Vallée de la Qadisha est située au nord de la chaîne du Mont-Liban à la base du Mont al-Makmel, à l'ouest des Cèdres de la Forêt de Dieu. La vallée naît au pied de cette forêt. Elle comprend le fleuve Qadisha constitué de deux rivières qui se rejoignent. Dans leur cours supérieurs, elles coulent parallèlement d'est en ouest dans deux petites vallées: Qannoubine au sud et Kozhaya au nord. Ces deux vallées sont séparées par une montagne nommée "Jabal Mar Elias". Les deux rivières prennent leur source respectivement dans la grotte de Qadisha et de Naba' Mar Sarkis.

Les deux versants de la vallée sont des falaises abruptes.

L'une des caractéristiques majeures du paysage de la vallée est la présence de nombreuses terrasses de culture dans les zones les plus accessibles. Elles ont été aménagées par les moines, les ermites et les paysans qui l'ont habitée.

C.A. *Ac*

■ Les aspects naturels:

• La formation géologique

La vallée est creusée dans les calcaires du Jurassique J4, divisés en deux couches superposées: le J4a à tendance dolomitique, surmonté par le J4b calcaire massif plus dur. Ce qui explique la présence des falaises abruptes (J4b) qui surplombent le fond de la vallée (J4a) creusé en forme de V.

La nature des roches calcaires du jurassique J4 a permis le creusement d'un très grand nombre de cavités. Quand les roches calcaires sont entièrement creusées dans les calcaires durs du J4b, elles ne présentent pas de beauté particulière. Par contre quand elles touchent les calcaires dolomitiques du J4a elles contiennent de très belles concrétions d'une couleur blanche éclatante, comme par exemple la grotte de Barzak et le gouffre de Saliba.

• Exploitation des ressources naturelles

* Les ressources hydrauliques

Les fontes des neiges sur le Mont al-Makmel font jaillir dans la vallée un grand nombre de sources qui alimentent le fleuve "Qadisha".

Une centrale électrique existe dans la vallée de Qannoubine avec des installations situées dans la vallée de Kozhaya et le Jabal Mar Elias

* Les carrières.

Quatre carrières existent aux abords de la vallée. Elles sont fermées depuis début 1997. Leurs installations et équipements devront être démantelés. Ces carrières sont:

- + une à Hadchit (sud de la vallée de Qannoubine)
- + trois à 'Arbet Kozhaya (sud-ouest de la vallée Kozhaya)

• La flore et la faune

* Un grand nombre d'espèces d'arbres et de plantes existent dans la vallée. Certaines espèces endémiques ne survivent que dans cette région.

* Plusieurs genres et espèces d'animaux existent dans la vallée: renards, loups, chiens, sauvages, écureuils, porc-épics, belettes, tortues, lézards, serpents, quelques espèces de poissons d'eau douce et un grand nombre d'espèces d'oiseaux (TOHME, Georges,

& TOHME, Henriette, 1987). Elle est le lieu de passage de plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs.

2 - Les valeurs religieuses, culturelles et touristiques

■ Valeurs religieuses et historiques

- La vie dans la vallée et son aspect religieux

La vallée est investie d'un symbolisme religieux pour avoir été une zone refuge pour des communautés religieuses. Elle a été le siège du Patriarcat Maronite pendant quatre siècles.

Actuellement trois monastères et quelques ermitages sont habités: monastère Mar Lichaa, monastère Saydet Qannoubine et monastère Mar Antonios Kozhaya.

- Les sites et les monuments historiques

Un grand nombre de monuments et de vestiges ainsi que les villages de Qannoubine et de Fraydis témoignent de l'histoire de la vallée. Habitée depuis l'Antiquité, la Vallée de la Qadisha a été depuis le haut Moyen-Age un centre de cohabitation, parfois sanglante, entre les différentes communautés chrétiennes et musulmanes. L'histoire de la vallée a été forgée par la présence et le passage de plusieurs cultures ou groupes ethniques et religieux: Romains, Syriaques, Maronites, Jacobites, Melkites, Ethiopiens, Croisés, Mamelouks ...

Il y a des monastères, des églises, des ermitages, des tombes ... Ci-dessous une liste des sites les plus importants (pour les références voir la bibliographie):

Dans la vallée Qannoubine:

*Monastère Mar Lichaa: cité dès 1315 comme résidence de l'évêque de Bcharré. Il a été agrandi en 1533. Un ermite français du nom de François de Chasteuil y séjourna au XVII^e s.

En 1695 ce monastère fut le berceau de l'Ordre Maronite Alepin. Actuellement, il relève de l'Ordre Mariamite Libanais, le successeur de l'Ordre Maronite Alepin.

*Grotte-ermitage Mar Mikhael: il remonte par sa construction à l'époque médiévale.

C.A. AC

- *Eglise rupestre Mart Shmouni: elle date de l'époque médiévale, ses murs intérieurs portaient des peintures murales qui furent détruites ou recouvertes d'enduits depuis quelques années.
- *Eglise rupestre Mar Sarkis: elle remonte par sa construction à l'époque médiévale
- *Eglise Mar Behna: elle remonte par sa construction à l'époque médiévale.
- *Grotte-monastère Deir es-Salib: le monastère est construit à l'intérieur d'une caverne et date de l'époque médiévale. Un certain nombre de peintures murales et plusieurs inscriptions en arabe (chrétiennes et musulmanes), en syriaque et en grec existent sur ses murs intérieurs.
- *Les grottes-ermitages dans la falaise au-dessous de Deir es-Salib.
- *Ermitage et église Mar Antonios: ermitage unique par sa situation en pleine falaise et par son style de construction. L'église de construction médiévale, se trouve au bas de la falaise.
- *Grotte-ermitage Mar Selwan: l'ermitage est construit à l'intérieur d'une grande caverne.
- *Monastère Mar Youhanna: c'est une construction qui s'organise sur plusieurs niveaux. Un des murs de l'église porte des gravures murales éthiopiennes (XV^o s.).
- *Grotte-monastère Mar Gerges dit "monastère des éthiopiens": construction sur plusieurs niveaux, l'abside de l'église porte une peinture murale à motifs géométriques (XV^o s. ?).
- *Monastère Mar Challita: il remonte par sa construction à l'époque médiévale.
- *Caverne dite "Madabeh": certains vestiges furent trouvés dans cette caverne tels que des fragments de poterie et des ossements humains.
- *Monastère Saydet Qannoubine: des manuscrits Jacobites du XV^o s. ramène la construction de ce monastère dès le IV^o s. par l'empereur Théodose. Siège du patriarcat Maronite depuis 1444 jusqu'à vers 1830. C'est un des monastères les plus célèbres du Liban. Les murs de l'église sont couverts de peintures murales.
- *Crypte Saydet Marina: tombeau des patriarches maronites.
- *Grotte de Barzaq: cavité à caractère spéléologique comportant de très belles concrétions.
- *Grotte-citadelle de 'Assi Hawqa: suivant un manuscrit du XIII^o s., elle a servi de refuge aux habitants de la région durant la fameuse campagne des Mamelouks contre

e. A Ac

la région en 1283. Sur son plafond, il existe une inscription chrétienne en langue arabe datée de 1193.

*Grotte-monastère Saydet Hawqa: il fut construit en 1283 à l'intérieur d'une grande cavité à 1150 m. d'altitude. Il fut le siège de la première école ecclésiastique maronite en 1624. Le père Roger médecin personnel du célèbre Emir Fakhreddine II y séjourna au XVII^e s.

*Monastère Mar Aboun: c'est un des monastères les plus importants de la vallée, situé sur le versant sud, au fond de la vallée en face de 'Assi Hawqa. C'est une grande bâtisse en mauvais état; son église est remarquable par ses dimensions. C'est là que fut écrite – sur la marge d'un livre de prière, de la main d'un témoin oculaire – la description de l'attaque des Mamelouks sur 'Assi Hawqa en 1283.

*Ermitage Mar Sarkis: situé au-dessus du monastère Mar Aboun et probablement de la même époque.

*Grotte de 'Assi el-Hadath: située sur le versant sud au-dessous du village de Hadath ej-Jebbé. En 1988, plusieurs corps humains vêtus, momifiés naturellement furent découverts. Ils datent probablement du XIII^e s.

*Grotte de Mar Assia: c'est un grand porche rocheux d'où jaillit la source du même nom. Il s'agit d'une grotte à caractère spéléologique.

*Eglise Mar Assia: située sous le porche de la grotte de Mar Assia, elle remonte à l'époque médiévale. Ses murs sont ornés d'inscriptions et de dessins éthiopiens datés du XIV^e s.

*Ermitage Mar Assia: il est situé en pleine falaise et surplombe l'église de Mar Assia.

*Monastère Mar Gerges: situé en pleine falaise au-dessous du village de Bqorqacha, il est en assez bon état de conservation.

*Ermitage Mar Semaan: il est situé dans la même falaise de Mar Gerges. Son accès est très difficile. C'est là que fut écrit un des plus anciens manuscrits maronites connus – conservé actuellement au musée de Salamanque – le *Rich Coriane*, en 1242.

Dans la vallée Kozhaya:

*Monastère Mar Antonios Kozhaya: l'origine du couvent remonte au début du V^e s. Il est habité d'une manière continue depuis 1154. Il était le premier Siège Episcopal Maronite.

C. J. A.

- *Ermitage Mar Bichay: situé à l'ouest du monastère Mar Antonios Kozhaya.
- *Ermitage Mar Ghobta: situé dans la falaise au-dessus de l'ermitage Mar Bichay.
- *Ermitage Mar Boula: fondé en 1716, il a vu le passage d'un certain nombre d'ermite. Actuellement, c'est le seul ermitage utilisé dans la vallée: un prêtre-ermite y passe sa vie dans la prière et la solitude.
- *Ermitage Mar Semaan.
- *Medinet er-Ras: c'est un ensemble de vestiges remontants à l'époque classique.

■ Valeurs touristique

La Vallée de la Qadisha est un lieu de pèlerinage au niveau national. Un grand nombre de groupes le visitent pour l'intérêt religieux qu'il représente ainsi que pour la beauté exceptionnelle de son paysage.

Actuellement, il existe dans la vallée trois petits restaurants avec des installations rudimentaires.

■ Le réseau routier

- Les accès

* Les routes

Dans l'ensemble des deux ramifications de la vallée, il existe quatre routes dont deux seulement sont asphaltées.

+ Les routes asphaltées sont situées dans la vallée Kozhaya:

< Route reliant le village de 'Arbet Kozhaya au monastère de Mar Antonios Kozhaya;

< Route reliant le village de Blawza au village de Hawqa et au monastère de Mar Antonios Kozhaya.

+ Les pistes se trouvent dans la vallée de Qannoubine:

< Piste reliant le village de Mazraat en-Nahr au village de Fraydis;

< Piste reliant le village de Bcharré au monastère Saydet Qannoubine dont une petite partie est asphaltée.

C. A. Ac

* Les sentiers

Etant donné que cette vallée fut habitée tout au long de plusieurs siècles, un réseau de sentiers la dessert avec les différents monuments, sites et villages qu'elle contient. Ces sentiers peuvent être classés en deux catégories: des sentiers principaux et d'autres secondaires.

+ Les sentiers principaux sont ceux qui relient:

< Le village de Hadath au village de Qannoubine;

< Le village de Hadchit à la vallée de Qannoubine;

< Le village de Hawqa au monastère Saydet Hawqa;

< Le monastère Saydet Qannoubine au village de Fraydis en passant par le monastère Saydet Hawqa;

< Le monastère Saydet Qannoubine au village de Qannoubine.

+ Les sentiers secondaires sont ceux qui relient les sentiers principaux aux différents sites, monastères ou ermitages ...

3 - La zone tampon.

La zone tampon consiste en une bande étroite qui borde la Vallée de la Qadisha au niveau des crêtes. Cette bande a été mise à l'étude auprès de la Direction Générale de l'Urbanisme (courrier de la Direction Générale des Antiquités n° 1844 du 2/6/1998 adressée à la Direction Générale de l'Urbanisme).

A noter que l'arrêté ministériel n°: 1/151 du 17/10/1997 du Ministère de l'Environnement stipule la soumission à l'approbation préalable de ce ministère de tout projet de construction dans un périmètre de 500 m. à partir du cours de la rivière Qadisha. Il y a également une restriction de 1500 m. sur l'installation de carrières et d'usines industrielles.

E. A. *A.E.*

IV – La Forêt des Cèdres de Dieu - Bcharré.

Pour la gestion de la Forêt des Cèdres de Dieu - Bcharré et de sa région, une coordination étroite devra avoir lieu entre la Commission de Coordination, la Commission Scientifique et la “Communauté pour la Sauvegarde de la Vallée de la Qadisha (Qannoubine et Kozhaya)” / le “Comité des Amis de la Forêt des Cèdres – Bcharré”.

1 - Délimitation géographique et description de la région.

■ Localisation géographique

La Forêt des Cèdres de Dieu est située dans le Mouhafazat (Circonscription) du Liban-Nord, dans le caza de Bcharré.

Elle s'étend entre les latitudes 34°10 et 34°20 et les longitudes 36° et 36°10.

Elle figure sur les cartes suivantes:

Carte générale du Liban

Carte au 1/50000, feuille de Sir ed-Danniyé

Carte au 1/20000, feuille de Bsharré, P-8

■ Description topographique

La Forêt des Cèdres de Dieu est située entre 1900 et 2050 mètres d'altitude dans le Mont al-Makmel, à l'est du village de Bcharré, de la vallée de la Qadisha et de la grotte de Qadisha.

La Forêt (le bosquet) a une superficie moyenne de 10,2 hectares (suivant l'étude du “Plan Vert” du Ministère de l'Agriculture en 1965, et les documents du “Comité des Amis de la forêt des Cèdres – Bcharré”).

La zone tampon couvre une superficie moyenne de 646 hectares. Cette zone est actuellement sous étude par la Direction Générale de l'Urbanisme.

■ Les aspects naturels:

- La formation géologique

C'est une région montagneuse datant du Précambrien.

C. J. A.C.

- La flore, la faune

- * La flore

+ Dans la Forêt des Cèdres de Dieu:

La Forêt des Cèdres de Dieu contient approximativement 2021 cèdres *Cedrus libani*, qui peuvent être classés de la façon suivante:

- 376 arbres géants;
- 670 arbres qui font une moyenne de 12 m. de haut;
- 975 arbres qui atteignent une hauteur moyenne de 8m.

Entre 1985 et 1998, 1200 jeunes cèdres ont été plantés à l'intérieur de l'enceinte de la forêt dans le cadre d'une campagne de reboisement.

Les autres espèces d'arbres qui existent également à l'intérieur de cette enceinte:

- 12 chênes *Quercus Pimmatifida*;
- 8 *Abies Ciliciaea*;
- 5 *Jumparus Exelsa*

+ Dans la zone tampon

Dans la zone tampon, on compte une moyenne de 40.000 arbres: cèdres, chênes (*Quercus insectoria*, *Quercus ciris*, *Quercus pinmatifida*, *Quercui brantii*), genévriers, etc. Ces essences sont réparties jusqu'à l'altitude de 2250 m. La majorité de ces arbres furent plantés à partir de 1945 dans le cadre de l'aide des Etats Unis au reboisement des montagnes libanaises.

- * La faune

La région de la Forêt des Cèdres de Dieu (la forêt et la zone tampon) abrite un certain nombre d'animaux: plusieurs espèces d'oiseaux, des écureuils, des renards et des serpents.

Une moyenne de 120 espèces de papillons sont déjà inventoriés dans la forêt.

C. A. A

2 - Les valeurs religieuses, culturelles et touristiques

■ Valeurs religieuses et historiques

- * La Forêt des Cèdres de Dieu est chargée d'une double importance symbolique:
 - tradition religieuse locale qui fait d'elle le lieu de la transfiguration de Jésus-Christ (JERONB De, Pierre, p. 403; MICHOUUD & POUJAULAT, 1928, p. 263);
 - un certain nombre d'arbres sont des symboles nationaux (arbre qui a servi au dessin du drapeau libanais, et pour des pièces de monnaie).
- * Une petite chapelle existe au milieu de la forêt.

■ Valeurs touristiques

- * Dans la région, il y a une station de sports d'hiver avec ses installations;
- * Quelques 45.000 visiteurs se rendent annuellement dans la forêt des Cèdres (la visite est payante et les revenus servent à couvrir les frais d'entretien et de gardiennage).
- * L'écomusée:

La réalisation de ce projet est formée de deux parties:

- Les arbres qui avaient une importance historique et qui sont morts, sont gardés en place et sculptés après l'exécution des mesures adéquates pour isoler les racines de ces arbres morts de ceux des arbres vivants.
- les arbres cassés sont sculptés et exposés dans une zone réservée spécialement à l'extérieur du bosquet des Cèdres.

■ Le réseau routier

- * Les sentiers:

Il existe un certain nombre de sentiers dans la Forêt des Cèdres de Dieu. Il est prévu l'annulation d'un bon nombre d'eux tout en gardant un seul à l'intérieur du bosquet (voir ci-joint le plan du futur aménagement: Cartes - III) et la réalisation d'un autre en périphérie.

Le sentier interne est dû à l'importance symbolique de la forêt au niveau national.

C. A.

V – La gestion du site

1 – Thèmes d'intervention pour la conservation et la mise en valeur du *Paysage Culturel*;

Etant donné la situation actuelle du Liban et les moyens dont les organismes gouvernementaux et associatifs disposent, un premier programme de travail objectif a été établi sur trois ans et considère les deux entités géographiques du site.

Il est à souligner que ces entités disposent dans un cas (Forêt des Cèdres de Dieu) d'un organisme constitué déjà depuis 1985 et dans l'autre cas (Vallée de la Qadisha) d'un organisme qui en est à ses débuts.

A partir de cette réalité, les instances chargées de la Vallée de la Qadisha et de la Forêt des Cèdres devront œuvrer pour coordonner les différentes activités à développer sur le terrain.

Nous voulons insister sur le fait que la constitution de la Commission de Coordination et la Commission Scientifique étant en cours, le programme triennal présenté ci-dessous n'est qu'une proposition. Il sera approuvé, modifié et complété lors des premières sessions de ces commissions.

Ce document présentera les mesures déjà prises et/ou les actions entreprises. Certaines de ces actions seront communes à la Vallée de la Qadisha et à la Forêt des Cèdres de Dieu.

Le programme triennal est présenté sous forme d'énumération d'idées concernant les différents aspects du site et leur planification par année. Plusieurs points mentionnés dans le programme de la première année seront continués, modifiés et complétés en fonction de l'évaluation effectué pour la planification des programmes des deuxième et troisième années.

C. J. A.

2 – Mesures prises et action déjà entreprises

■ Pour la Vallée de la Qadisha

*Etude du phénomène de ruissellements et des nappes phréatiques.

*Etude spéléologique des grottes et des abris sous-roche: description, relevé, plan.

*Contrôle et supervision des travaux d'entretien des différents bâtiments et monuments.

*Exécution de travaux de réaménagement et de restauratin dans les monastères Saydet Qannoubine et Saydet Hawqa.

*Etude stylistique et inventaire des peintures murales qui ornent certaines grottes aménagées. Quelques études ponctuelles ont déjà été réalisées, un travail universitaire est en cours (cf. voir Bibliographie).

*Interventions d'urgence pour la consolidation de quelques peintures murales qui sont dans un très mauvais état de conservation.

* Diagnostic de l'état des différents sentiers.

*Réaménagement et entretien du sentier qui relie le monastère Saydet Qannoubine au village de monastère Saydet Hawqa.

*Protection, sécurité: actuellement, il existe un gardien en fonction dans la vallée de Qannoubine nommé par la "Communauté pour la Sauvegarde de la Vallée de la Qadisha. Sa tâche consiste à interdire l'accès des voitures sur la piste reliant le village de Bcharré au monastère Saydet Qannoubine. De même, il contrôle le passage des troupeaux de moutons et interdit le passage des troupeaux de chèvres.

*Fermeture de la route entre Mar Lichaa et le Monastère Saydet Qannoubine.

C. J. A.

*Une étude préliminaire comparative entre la Vallée de la Qadisha et quelques sites comparables au Liban et dans le Proche-Orient: "La Vallée de la Qadisha: notes comparatives"; étude de M. Boutros ABI AOUN (GERSL) - étude jointe dans les annexes.

■ Pour la Forêt des Cèdres de Dieu

*Réaménagement et consolidation des terrasses et des haies.

*Assurer un relevé écologique mensuel avec rapport sur l'état de la forêt:

+ Développement des arbres, présence d'insectes néfastes, présence de champignons, développement des plantes accompagnatrices (endémiques), température et taux d'humidité de l'atmosphère et du sol.

+ Récolte des fruits des cônes de cèdres à utiliser dans la pépinière.

*Des campagnes de reboisement sont prévues.

Un des projets est en cours de lancement: "La Forêt des Amis des Cèdres du Liban". Ce projet prévoit le reboisement d'une superficie moyenne de 130 hectares. Cette zone s'étend d'une altitude de 1900 m. jusqu'à 2400 m. des côtés nord, est et sud de la forêt. Pour les détails de ce projet voir annexe.

A noter l'existence d'un projet Libano-Japonais auprès du Ministère de l'Agriculture qui prévoit la création de trois pépinières de cèdres au Liban, dont une sera au Liban-Nord.

*Plantation du sol de la forêt avec des arbustes et des plantes endémiques.

*Une pépinière fut créée à Bcharré par le Comité des Amis des Cèdres de Bcharré avec le concours du Conseil Régional de l'Ile-de-France / France.

*Mise en place d'une nouvelle organisation de l'espace dans la pépinière. Quelques modèles de fiches technique de la pépinière sont joint dans l'annexe.

C. A. A. C.

*Mise en place des plans d'actions prévisionnels pour lutter contre l'apparition des insectes néfastes, notamment: *Parasyndemis cedricola*, *Camponotus ligniperda*, *Myclophilus piniperda*.

*Mise en place des plans d'actions prévisionnels pour lutter contre l'apparition des champignons suivants: *Hypoderma*, *Lophodermium*, *Elytroderma*, *Schirrhia*, *Armellaria spp.*

*Interdiction formelle de l'élevage et du pâturage dans l'ensemble de cette zone.

*Interdiction formelle de l'abattage des arbres.

*Tout enlèvement de branches ou toute opération d'entretien des arbres doit être entreprise par le service compétent du "Comité des Amis de la Forêt des Cèdres – Bcharré" en coordination avec les Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement.

*Des paratonnerres sont installés pour protéger la forêt des foudres.

*Entretien de la clôture existante autour de la forêt.

*Les sentiers destinés à la visite sont délimités par des cordes ou autres matériaux pour encadrer la circulation des visiteurs.

*Assurer un soutien au service de gardiennage par la caserne de l'Armée Libanaise avoisinante.

*Des W.C. sont prévus pour les visiteurs à l'extérieur du bosquet, du côté de l'entrée ouest.

* Existence de plusieurs brochures sur les activités réalisées par le "Comité des Amis de la Forêt des Cèdres – Bcharré".

C. A. A.E

3 – Proposition de programme

Le programme proposé pour la première année est en cours et/ou partiellement réalisé.

Première année: 1999

Définitions des principales actions avec programme des études et planification des projets à court, moyen et long termes. Mise en œuvre des actions les plus urgentes pour la protection et la sauvegarde du site.

■ Pour la Vallée de la Qadisha

*Etudes environnementales (faune et flore) pour la Vallée de la Qadisha.

*Limitation des zones de paturages, avec interdiction formelle de l'élevage de chèvres dans la vallée.

*Terrasse de culture:

- Entretien et suivi des terrasses et des haies agricoles dans la vallée;
- Etablir un projet d'incitation aux cultures horticoles biologiques.

*Prévoir des campagnes de reboisement avec des essences locales.

*Interdiction de couper les arbres.

*Interdiction de ramasser ou d'arracher les fleurs et les plantes;

*Assurer un contrôle et un suivi écologique périodique avec rapport sur l'état de la vallée: + Situation d'ensemble;

- + Situation des arbres et des plantes;
- + Présence et effets des insectes néfastes;
- + Réhabilitation de la faune dans la vallée.

*Réhabilitation de l'habitat des animaux dans la vallée (sans introduire des espèces étrangères à la région).

C. J. A.

*Interdiction de la chasse (tout genre d'animaux, y inclus les oiseaux et les poissons).

*Mise en place d'une politique générale concernant la faune et la flore.

*Etudes d'urbanisme (inventaire et contrôle du bâti et règles d'urbanisme).

*Nécessité de démanteler les installations et les équipements des carrières.

Concernant ce sujet, il existe un projet du Ministère de l'Environnement qui sera présenté au Conseil des Ministres en Septembre 1998 impliquant le démantèlement des installations d'exploitation des carrières et leur réhabilitation par la création de paliers qui seront plantés d'arbres ou utilisés à des fins agricoles.

*Nettoyage de l'ensemble de la vallée et interdiction formelle de jeter des ordures (traitement des zones affectées surtout à Hasroun et à Hadchit).

Prévoir des bennes pour les ordures dans des endroits spécifiques aux différentes entrées de la vallée avec un système de vidange journalier préparé en coordination avec les municipalités.

Nécessité d'appliquer le décret-loi n° 8735 du 23/8/1974 concernant **la réglementation des problèmes, des eaux usées et des déchets solides.**

*Application des lois et des normes en vigueur concernant les fosses sceptiques des maisons et des bâtiments religieux existants dans la vallée.

*Les incendies: Prévoir un système et des outils pour la prévention et la défense contre les risques d'incendies.

*Etudes historiques et comparatives des monuments et des bâtiments historiques.

Une base de donnée complexe devra être développée pour gérer l'ensemble des monuments en question. La compilation des données concernant chacun de ces monuments contribuera à définir les risques encourus et les besoins nécessaires.

C. J. A.

Parallèlement aux travaux de conservation et de restauration, une étude historique et archéologique devra avoir lieu pour chacun des monuments ou sites.

*La conservation et la restauration des monuments et des bâtiments historiques.

- + Diagnostic de l'état de conservation des différents monuments;
- + Montage de dossiers et élaboration d'études concernant la consolidation et la restauration des différents bâtiments et monuments;
- + Prise en charge directe de la restauration d'un certain nombre de bâtiments par la Direction Générale des Antiquités;
- + Surveillance des travaux sur les terrains privés dans la Vallée de la Qadisha;

*Un certain nombre de peintures murales existe dans la vallée. Ces peintures murales sont dans la majorité dans un état critique. En vue de les sauver, la Direction Générale des Antiquités les a incluses dans le projet élaboré avec l'UNESCO et l'ICCROM pour la conservation / restauration des peintures murales du Liban. La restauration et le traitement de ces peintures murales sont liés aux travaux de restauration des bâtiments et des monuments.

Le Projet de conservation / restauration. Les activités du Projet de Formation de conservateurs/ restaurateurs de Peintures Murales qui auront lieu dans la Vallée de la Qadisha donneront lieu à la rédaction d'un rapport sur le diagnostic de l'état de conservation de certaines peintures, sur les interventions d'urgence effectuées ainsi que sur les mesures conservatoires à adopter. Il sera également un apport important à l'inventaire déjà en cours: inventaire des sites avec peintures murales, étude stylistique et chronologique de ces peintures (cf. paragraphe V, 2 – Mesures déjà prises et/ou actions entreprises).

*L'activité économique et touristique ne doit pas représenter un danger pour la vallée, ni avoir des conséquences négatives sur sa spécificité et/ou sur ses richesses naturelles et culturelles.



*Installation de panneaux de signalisations et d'informations destinés aux visiteurs pour:

- + le respect de l'environnement et des monuments (respect des animaux et des plantes, respect des bâtiments, incitation à ramasser les ordures, etc);
- + l'orientation, la protection(feux et zones dangereuses) et la propreté.

*Prévoir la mise en valeur de la vallée et de ses environs par la promotion de l'eco-tourisme et du tourisme culturel.

*Réglementer l'exploitation des restaurants dans la vallée, y compris ceux existant actuellement.

*Préciser et réglementer les activités touristiques / commerciales et sportives qui peuvent être permises ou interdites dans la vallée. De même, délimiter les zones géographiques qui peuvent accueillir ces activités.

*Interdire l'organisation de festivités dans la vallée.

*Mise en place d'une politique et des outils de contrôle pour réglementer et préciser le nombre des visiteurs par jour.

*Collaboration avec les Gardes Forestiers du Ministère de l'Agriculture.

* Mise en place d'un service de gardiennage avec des postes de contrôle et un lien direct avec les Forces de Sécurité Intérieure.

*Interdiction de l'utilisation des moteurs à carburant au sein de la vallée.

*Réglementation de l'utilisation des routes suivantes:

- + de Hawqa vers le Monastère de Mar Antonios Kozhaya;
- + de Mazraat en-Nahr vers le village de Fraydis.

*Réaménagement et entretien des ponts.



*Les villages doivent être intégrés à un plan de développement durable. Encourager l'artisanat traditionnel: tissus, bois, produits laitiers ...

Nous notons l'existence de quelques ateliers individuels dans certains villages.

*Définition précise des limites de la zone tampon autour du site: application des réglementations en vigueur et proclamation de nouveaux décrets.

■ Pour l'ensemble du site: la Vallée de la Qadisha et la Forêt des Cèdres de Dieu

*Informer et sensibiliser les visiteurs sur la nécessité de respecter l'ensemble du site et de contribuer à sa sauvegarde (Vallée de la Qadisha et Forêt des Cèdres de Dieu).

*Prévoir deux centres d'information et de documentation: un dans la vallée ou à son entrée et un autre dans la région de la Forêt des Cèdres de Dieu.

*Préparer des brochures concernant la Vallée de la Qadisha et la Forêt des Cèdres de Dieu.

*Encadrer et réorienter les campagnes publicitaires organisées par le Ministère du Tourisme et par le Conseil National du Développement Touristique, de manière à bien expliquer la spécificité du site en question et de son cadre.

*Engager des campagnes de sensibilisation au niveau national et international, sur les thèmes de l'intégrité, de la sacralité et de l'authenticité de la région et du site.

*Prévoir des campagnes de sensibilisation sur le thème du respect du patrimoine et de l'environnement.

*Prévoir la publication annuel d'un rapport de situation sur le site sous forme de brochure.

*Applications des lois et des normes en vigueur concernant les fosses sceptiques des maisons et des restaurants dans la région.

*L'étude et la mise en place d'un système d'égouts avec plusieurs centrales d'épuration des eaux usées.

Il est à noter l'existence d'un projet du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electriques sur le traitement des eaux usées. Les fonds seront prochainement débloqués pour la réalisation de ce projet.

■ Pour la Forêt des Cèdres de Dieu

*Interdiction du ramassage et/ou l'emportement des cônes de cèdres par les visiteurs;

*Interdiction de la chasse de tous genre d'animaux dans l'ensemble de la région des Cèdres de Dieu et de sa zone tampon;

*Réhabilitation de l'habitat des oiseaux dans la forêt (installation de nids artificiels);

*Interdire l'éclairage de la forêt ainsi que l'installation de tout genre de projecteurs et de haut-parleurs;

*Mise en place d'une politique et des outils de contrôle pour régler et préciser le nombre des visiteurs par jour.

*Renforcer le service de gardiennage existant avec une redistribution des postes de contrôle. Surveillance permanente des sentiers.

*Interdiction aux visiteurs de porter atteinte à la faune et à la flore, notamment aux arbres;

*Réglementer la visite du bosquet des Cèdres et rester dans la limite du nombre de visiteurs contrôlable par les gardiens.

*Les jeunes n'ayant pas quinze ans doivent être accompagnés par un adulte.

*Interdiction aux visiteurs d'accéder au site avec des produits alimentaires.

* Interdiction de faire entrer des animaux domestiques.

*Interdiction de fumer dans le site.

*Annulation d'un grand nombre des sentiers existants tout en gardant seulement un sentier à l'intérieur du bosquet et la réalisation d'un autre périphérique à l'extérieur du bosquet. Le sentier périphérique sera réalisé en fonction de la topographie et des dénivélations du terrain.(cf. Paragraphe IV, 2 : Le réseau routier).

*Eloigner la circulation des voitures du bosquet en déplaçant la route des Cèdres-Aynata 200 m. au nord de son emplacement actuel (alignement existant à 100 m. de son emplacement actuel dans le décret n° K/836 du 9/1/1950).

*Prévoir le déplacement du parking actuel à 200 mètres près de la route déplacée.

*Inclure le grand arbre de cèdre actuellement sur la route à l'intérieur de la clôture du bosquet.

*Démolition des constructions existantes à l'est et au nord de la Forêt des Cèdres de Dieu et déblayage des remblais.

*Installation de pancartes d'informations et de signalisations (l'orientation, la protection et la propreté dans la forêt).

*Prévoir quelques bancs dans des endroits spécifiques et dont la priorité d'utilisation est donnée aux personnes handicapées et/ou âgées.



*La mise en valeur de la région par la promotion de l'eco-tourisme.

*Interdiction de l'organisation de tout genre de festivités ou de célébrations (artistiques ou autres ...) à l'intérieur de la zone du bosquet des Cèdres et de la zone de reboisement.

*Interdiction d'activité de loisir dans les zones du bosquet et de reboisement.

*Limitation des zones réservées aux sports d'hiver.

*Contrôle de l'activité des skieurs dans la région et délimitation des zones d'accès aux skidoux.

Deuxième année: 2000

- Evaluation et continuation des actions entreprises au cours de la première année. Suite des travaux et suivi des mesures pour la protection et la sauvegarde du site (Vallée de la Qadisha et Forêt des Cèdres de Dieu)

- Planification des actions futures

Troisième année: 2001

- Evaluation et continuation des actions entreprises au cours des deux premières années. Poursuite de la réalisation des principaux projets.

- Planification des actions futures.

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, appearing to be initials or names.

VI - Bibliographie:

ABDUL-NOUR, Hani & KALLAB, Oussama

“Ermitages rupestres et érémitisme au Liban: de la modélisation à la fonction”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 2, Juillet 1989, pp. 44-45

ABDUL-NOUR, Hani & KALLAB, Oussama

“Mgharet el Qlanssiyé: la grotte aux staphylins”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 2, Juillet 1989, pp. 58-59

ABDUL-NOUR, Hani & GHAOUCHE, Antoine

“Mgharet Deir Mar Semaane (Aïto): des ossements et des questions”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 3, Mars 1991, pp. 26-28

ABDUL-NOUR, Hani & GHAOUCHE, Antoine

“Les deux grottes de Aintourine: El Tine et Mar Elias”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 3, Mars 1991, pp. 29-32

ABDUL-NOUR, Hani & GHAOUCHE, Antoine

“Mgharet Mar Aboun: l’église dans la caverne”, *Speleorient*, n° 1, Fév. 1996, pp. 14-20

ABDUL-NOUR, Hani & MEHANNA, Fadi

“Mar Sarkis (Ouadi Qannoubine-Mar Aboun): vestiges d’ermitage rupestre et grotte-chapelle”, *Speleorient*, n° 1, Fév. 1996, pp. 21-26

ABDUL-NOUR, Hani & JABBOUR-GEDEON, Badr

“L’ermitage rupestre et la grotte de Mar Assia ou Des Ethiopiens dans la Qadisha”, *Speleorient*, n° 1, Fév. 1996, pp. 27-34

ABDUL-NOUR, Hani; ABDUL-NOUR, Nayla & JABBOUR-GEDEON, Badr

“L’ermitage rupestre de Mar Jirjis: des fresques inédites à motifs géométriques”, *Speleorient*, n° 1, Fév. 1996, pp. 81-84

C. A. K.

- ABDUL-NOUR, Nayla; KADIFA, Malek & MEHANNA, Fadi
 “L’ermitage de Mar Youhanna (Hadshit): sur les traces des Ethiopiens”, *Speleorient*, n° 1,
 Fév. 1996, pp. 39-40
- ABDUL-NOUR, Hani & SALAME-SARKIS, Hassân
 “Troglodytisme médiéval au Liban: premières données”, *Berytus*, vol. XXXIX, Beyrouth,
 1991
- ABI AOUN, Pierre; BAROUDI, Fadi & GHAUCHE, Paul
 “Site de Mar Asia”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 4, Novembre 1993, pp. 2-12
- ABI AOUN, Pierre; BAROUDI, Fadi & GHAUCHE, Paul
 “Site de Mar Abun”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 4, Novembre 1993, pp. 20-25
- ABI AOUN, Pierre; BAROUDI, Fadi & GHAZALE, Chafik
 “Site de Mar Yuhanna”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 4, Novembre 1993, pp.17-19
- ABI AOUN, Pierre; BAROUDI, Fadi & MAROUN, Alain
 “Monastères dans la vallée de la Qadisha occupés par des Moines Ethiopiens après leurs
 départ forcé du village de Ehden (article en arabe)”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n°
 5, Mars 1998, pp. 17-23
- ABI AOUN, Pierre; BAROUDI, Fadi & MAROUN, Alain
 “Deir Mar Aboun et l’ermitage Mar Sarkis près de Freidis (article en arabe)”, *Liban
 Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 5, Mars 1998, pp. 211-218
- ABI AOUN, Pierre; ANTAKI, Patricia; BAROUDI, Fadi & BADWI, Abdo o.m.l.
 “La grotte de Delmas ou le fort suspendu (article en arabe)”, *Liban Souterrain*, Bulletin du
 GERSL, n° 5, Mars 1998, pp. 241-247
- ABI AOUN, Pierre; BAROUDI, Fadi; RIZK, Karam o.l.m. & MAROUN, Alain
 “Listes des découvertes et des sites explorés par le groupe GERSL dans la région de la vallée
 de la Qadisha (article en arabe)”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 5, Mars 1998, pp.
 309-317

e. h. A

AZIZ, D.

Le cèdre du Liban, ed. Ouest France, 1991

BADWI, Abdo o.m.l.

“L’inscription Ethiopienne de l’église de Mar Assia - Vallée Qadisha (article en arabe)”

Liban Souterrain, Bulletin du GERSL, n° 5, Mars 1998, pp. 31-42

BADWI, Abdo o.m.l.

“Les peintures murales dans les monastères de Mar Assia, Mar Youhanna et Mar Gerges dans la vallée de la Qadisha (article en arabe)”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 5, Mars 1998, pp. 43-50

BAROUDI, Fadi

“Le contexte historique du site de Mar Assia, Hasroun (article en arabe)”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 5, Mars 1998, pp. 24-30

BAROUDI, Fadi

“Jacobites, Ethiopiens et Mont-Liban. Aperçu historique. (article en arabe)”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 5, Mars 1998, pp. 75-176

BAROUDI, Fadi

“Note à propos du reclus Elichaa dans l’ermitage de Mar Sarkis - Monastère de Mar Aboun (article en arabe)”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 5, Mars 1998, pp. 219-229

BAROUDI, Fadi

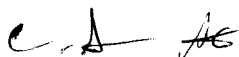
“La Grotte de Aassi el-Hadath – Vallée de la Qadisha (article en arabe)”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 5, Mars 1998, pp. 269-286

BAROUDI, Fadi

“Le toponyme Hadath dans les documents Syriaques (article en arabe)”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 5, Mars 1998, pp. 298-307

BAROUDI, Fadi; KHAWAJA, Paul; GHAOUACHE, Paul; Maroun, Alain & SAWAYA, Rita

“Site de Mar Girgis”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 4, Novembre 1993, pp. 13-16



BAROUDI, Fadi; KHAWAJA, Paul & MAROUN, Alain

“Découverte inédites dans la grotte de Aassi Hawqa(vallée de la Qadisha): Spéléologie, histoire et archéologie”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 1, Juin 1988, pp. 6-17

BAROUDI, Fadi; KHAWAJA, Paul & MAROUN, Alain

“Mgharet Aassi el Hadath: des spéléologues à la rencontre de l’histoire”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 2, Juillet 1989, pp. 6-13

BAROUDI, Fadi; KHAWAJA, Paul & MAROUN, Alain

“Les grottes-ermitages de la vallée de Hadshit”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 2, Juillet 1989, pp. 15-25

BAROUDI, Fadi; KHAWAJA, Paul & GHAUCHE, Antoine

“L’ermitage rupestre de Mar Semaane à Bqorqasha”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 2, Juillet 1989, pp. 33-35

BAROUDI, Fadi; RIZK, Karam o.l.m. & TANNOUS, Youssef o.l.m.

“Commentaire de quelques inscriptions découvertes dans la grotte de Aassi el-Hadath (article en arabe)”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 5, Mars 1998, pp. 287-297

BRETON, Jean-François

Inscriptions Grecques et Latines de la Syrie. Les inscriptions forestières d’Hadrien dans le Mont Liban., T. VIII 3, Bibliothèque archéologique et historique, CIV, Paris, 1980

CHAMI, Joseph

Les cèdres du Liban, éd. Librairie du Liban, Beyrouth, 1968

CRUIKSHANK DODD, Erica

“Notes on the wall paintings of Mart Shmuni”, *Archéologie du Levant, Recueil R. Saidah*, CMO 12, Arch. 9, Lyon, 1982

DAHER, B.

Synaxaire maronite, ed. Université St. Esprit-Kaslik, Liban, 1988

e . A ~~As~~

DANDINI, Jérôme R.P.

Voyage du Mont Liban, traduit de l'italien par Simon Richard, Paris, 1675

DUWAYHI-Ad, Estephane

Tarikh al Azmina; al-Moukhtassar (en arabe), ed. Tawtal, Beyrouth, 1951

DOUAIHY, Hector

Gibrail ibn al-Qalai, Kaslik-Liban, 1993

FAHD, Boutros R.P.

Le Patriarche Estephan Ed-Duwayhi, Tarikh al-Azmina (en arabe), Dar Lahad Khater, Beyrouth, 1983

FIEY, Jean Maurice

“De quelques saints vénérés au Liban”, *Proche-Orient Chrétien*, XXVIII, pp. 18-43, 1978

GHAOUCHE, Antoine; KALLAB, Oussama & KHAWAJA, Paul

“Mgharet Mar Boula”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 2, Juillet 1989, p. 70

GEAGEA, Bassam

Le roi des arbres, lieux et histoire, ed. Bacharia, Liban, 1996

GOUDARD, J. & JALABERT, H. R.P.

La Sainte vierge au Liban, (1908), 2nd ed., Beyrouth, 1955

GOUJON, J.

Histoire et voyage de la Terre Sainte, Lyon, 1671

IBN AL-QILAI, Gibraeïl

Madiha aala Jabal Loubnane(Poème épique écrit aux environs de 1494), ed. Dar Lahd Khater, Beyrouth, 1982

JACOB, Pierre

“Etude analytique de l'inscription éthiopienne dans l'ermitage de Mar Assia (Mont-Liban, vallée de la Qadisha)”, *Speleorient*, n° 1, Fév. 1996, pp. 35-38

e. A. de

JERONB DE, Pierre

Pèlerinage à Jérusalem, ed. Jésuites, Université St. Joseph, 1922

KALLAB, Oussama & GHAOUICHE, Antoine

“Mgharet Barzak: Mini-joyau de la Qadisha”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 2, Mars 1991, pp. 66-68

KHAWAJA, Boulos; SALAMEH, Pascale & GHAZALEH, Chafic

“La grotte de Baliis - Vallée de Kozhaya (article en arabe)”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 5, Mars 1998, pp. 265-267

LADKANI, Imad; LOUTFALLAH, Colette & WAKIM, Falah

“La grotte aux pigeons, Vallée de la Qadisha (article en arabe)”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 5, Mars 1998, pp. 248-260

LA ROQUE de, Jean

Voyage de Syrie et du Mont Liban, 1722, vol. I, Paris, 1964

LAVRIA B. DI, Terzi

Descrittione historico geografico cronologico topografica delle due chiese patriarcali Antiochia e Jerusalemme, Siria Sacra, Rome, 1695

MAROUN, Alain & GHAOUICHE, Antoine

“Houet Saliba: les plus surprenantes draperies du Liban”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 2, Mars 1991, pp. 60-63

MAYLA, Paul

“Eglises et monastères, seize siècles d’architecture”, *Archéologia*, n° 342, février 1998, pp. 36-44

MICHOUD & POUJAULAT

La correspondance d’Orient, Imp. Palestine, 1928

E. A. Ac

MOUAWAD, Ray Jabre

“Les moines Ethiopiens au Mont-Liban”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 5, Mars 1998, pp. 186-207

MOUBARAK, Youhanna Abbé

Pentalogie maronite, Publications du Cénacle libanais

NAU, F.

“Martyrologes et ménologes orientaux, I – XIII”, *Patrologia Orientalis*, X, Paris, 1915

RAPHAEL, Pierre R.P.

Le Cèdre du Liban dans l'histoire, 2° éd., Bacharia, Liban, 1994

REY, E.

Les colonies franques de Syrie aux XIIe et XIIIe siècles, Paris, 1883

SADER, Youhanna o.a.m.

“Les peintures de Deir es-Salib à Hadshit: étude iconographique”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 2, Juillet 1989, pp. 26-30

SADER, Youhanna o.a.m.

“Les croix fourchues”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 2, Juillet 1989, p. 43

SADER, Youhanna o.a.m.

Croix et symboles dans l'art maronite antique, ed. Dar Sader, Beyrouth, 1989

SALAME-SARKIS, Hassân

“Rapport préliminaire sur la documentation épigraphique et céramique de la grotte de Hawqa dans le Liban-Nord”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 1, Juin 1988, pp. 18-23

SALAME-SARKIS, Hassân

“Céramiques médiévales découvertes dans la grotte de Hadath (Mgharet Aassi el Hadath)”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 2, Juillet 1989, p. 14

e, A A

SALAME-SARKIS, Hassân

“A propos de la fresque et de l’inscription arabe chrétienne de Hawqa”, *Liban Souterrain*,
Bulletin du GERSL, n° 2, Juillet 1989, pp. 31-32

SALAME-SARKIS, Hassân

Nord (Mgharet Aassi el Hadath)”, *Liban Souterrain*, Bulletin du GERSL, n° 2, Juillet 1989,
pp. 36-39

SALIBI, Kamal

Maronite historians of medieval Lebanon, ed. Naufal group, 2nd ed., Beyrouth, 1991

SAUGET, J.M.

Le calendrier maronite du manuscrit Vatican Syriaque 313. Orientalia Christiana Periodica
33, 1967

SFEIR, P.

Les ermites dans l’église maronite. Histoire et spiritualité (du Vème au XVIIème s.), Kaslik,
Liban, 1986

TARAZI De, Philippe

Asdaq ma kan aan tarikh Lubnan (en arabe), I, Beyrouth, 1948

TOHME, Georges & TOHME Henriette

Les oiseaux du Liban, Publications de l’Université Libanaise, Beyrouth, 1987

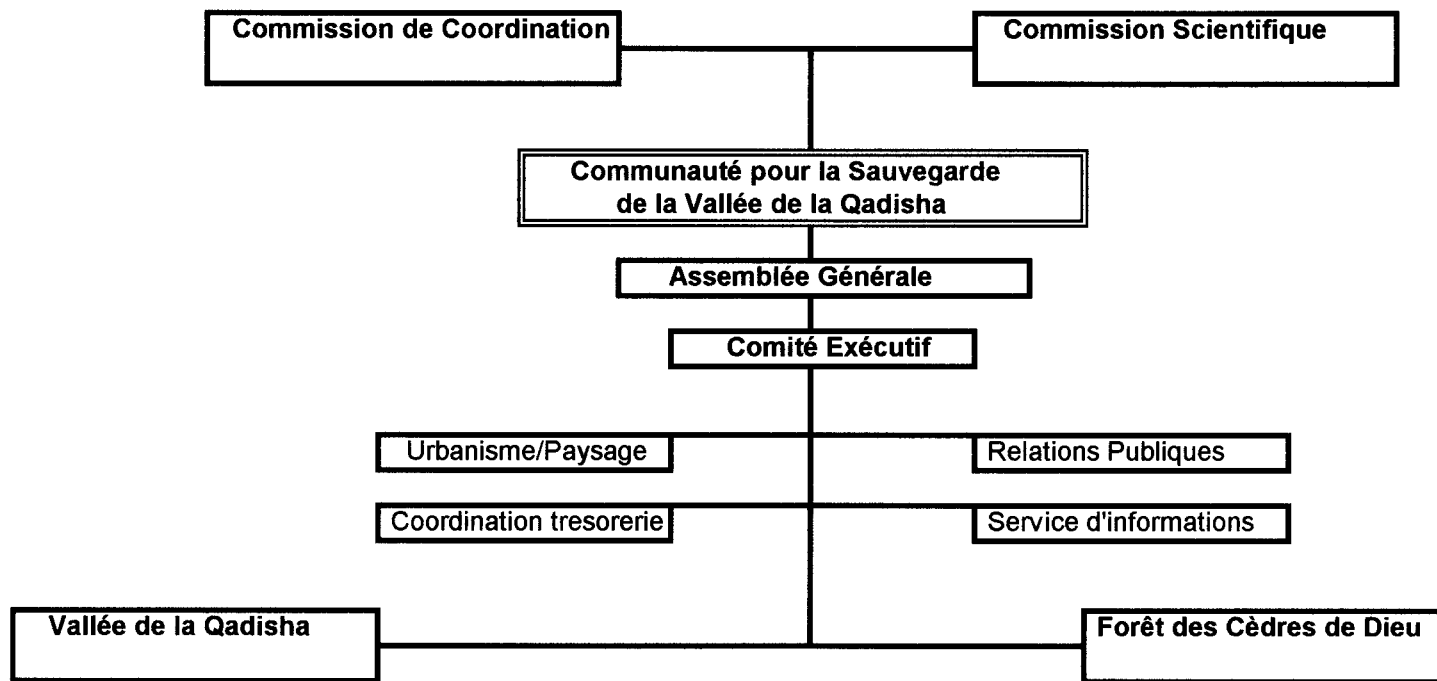
C. A. A

ANNEXES

ANNEXE 1

Organigramme de la structure des agents chargés
de la Gestion de la Vallée de la Qadisha et de la Forêt des Cèdres de Dieu

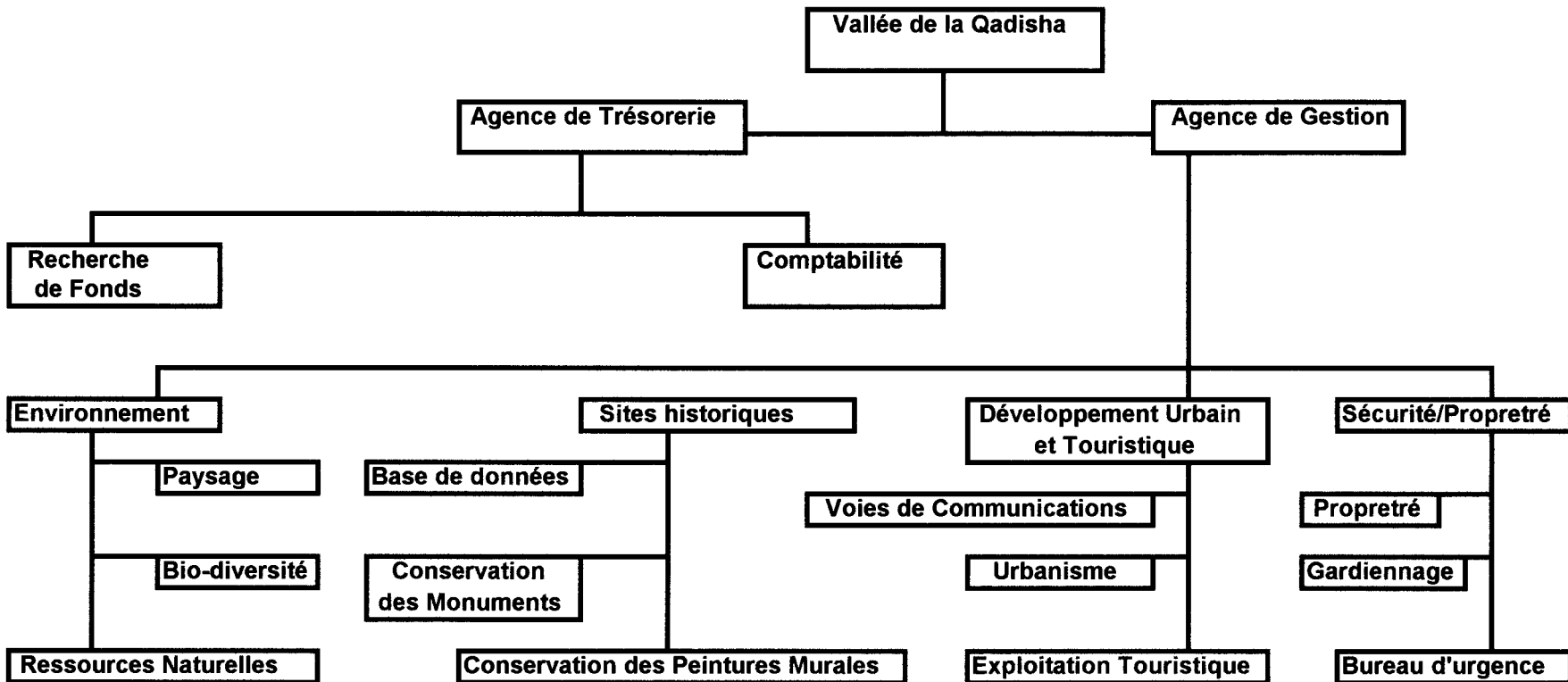
1/ 3



e. d. Ac

Organigramme de la structure des agents chargés
de la Gestion de la Vallée de la Qadisha et de la Forêt des Cèdres de Dieu

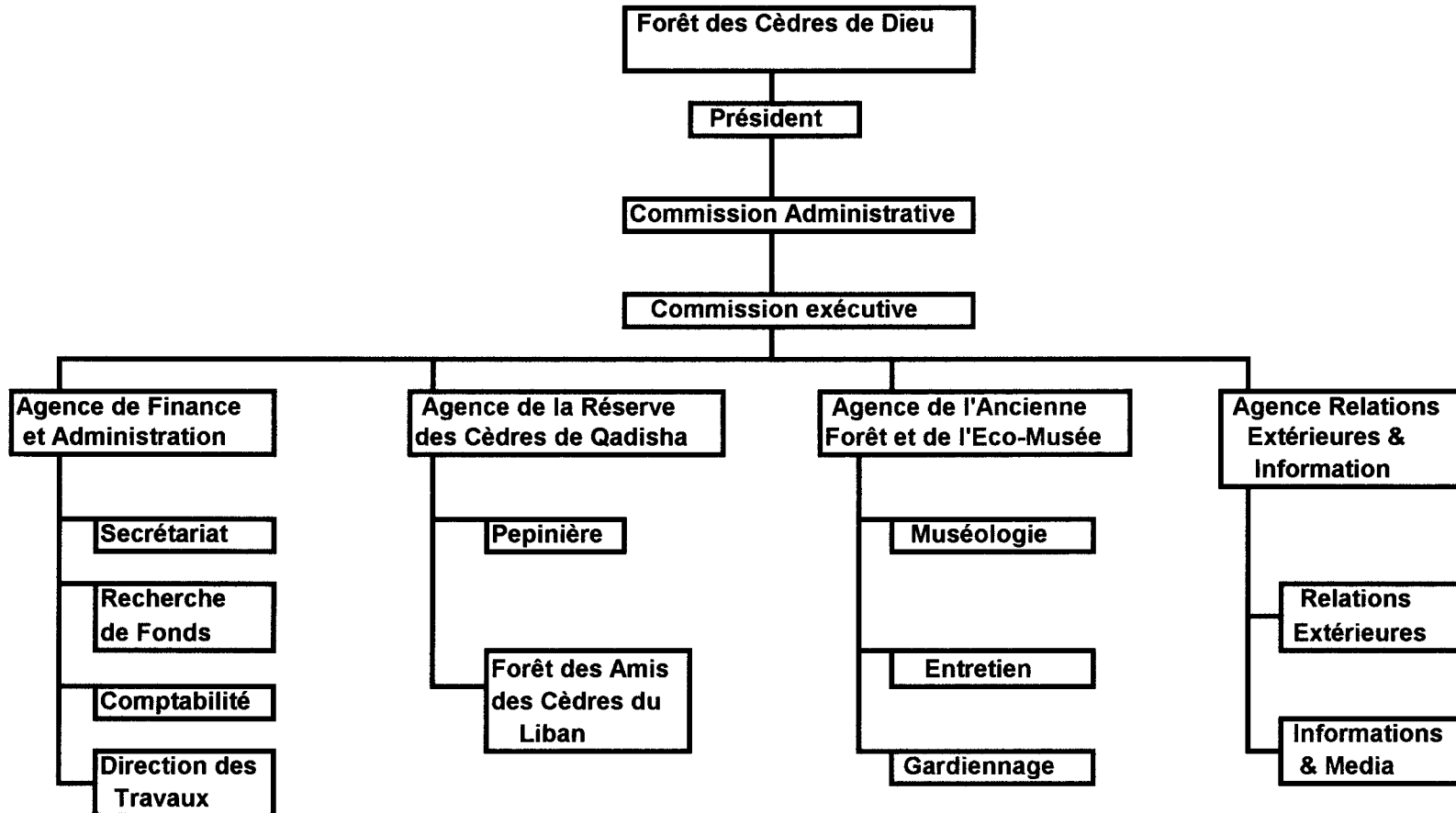
2/ 3



C. A. Jc

Organigramme de la structure des agents chargés
de la Gestion de la Vallée de la Qadisha et de la Forêt des Cèdres de Dieu

3/ 3



C. A. As

ANNEXE 2

**LA FORET DES AMIS DES
CEDRES DU LIBAN**

UN PROJET REALISE PAR

**L'AGENCE DE LA RESERVE DES CEDRES-QADISHA
DU
"COMITE DES AMIS DE LA FORET DES CEDRES"- BECHARRE**

AVEC LA COLLABORATION DE:

**LA DIRECTION DU GENIE RURAL ET DES RESSOURCES NATURELLES
AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE- LIBAN**

**L'AGENCE DES ESPACES VERTS
DU CONSEIL REGIONAL DE L'ILE DE FRANCE- FRANCE**

LA MUNICIPALITE DE BECHARRE- LIBAN

LA FORET DES AMIS DES CEDRES DU LIBAN

Introduction

Le nouvelle forêt est la forêt "espoir" d'un projet que le Comité des Amis de la Forêt des Cèdres (CAFC) a commencé à traiter depuis 1985, du temps où la forêt millénaire "mère" était menacée de dépérissement et de destruction.

Depuis ce temps le CAFC travaille à renforcer la forêt millénaire. Le Comité a réussi en trois phases quinquenales à lui rendre son aspect, de bûcher en forêt et de forêt en musée naturel, pur et libre de problèmes phytosanitaires. Le CAFC poursuit ses travaux d'entretien depuis plus de quatorze ans afin de garder à cette forêt "symbole" sa valeur de sanctuaire et de référence à tous ceux qui se sentent concernés par les cèdres et l'environnement et par l'histoire religieuse et culturelle du Liban.

Cependant, le Comité a toujours été conscient du fait que cette forêt ne pourra pas survivre longtemps si les facteurs qui la mettent en danger ne sont pas maîtrisés. De ces nombreux facteurs, citons:

La désertification qui ronge le Mont Mekmel, depuis ses hauteurs jusqu'aux bords de la forêt actuelle.

La pollution notamment due aux gaz d'échappement des voitures qui passent sur la route aux frontières de la forêt.

L'absence d'organisme officiel délégué par l'autorité officielle afin d'arrêter les contrevenants et de les empêcher de nuire à la forêt actuelle.

Le manque de budget stable et continu permettant les travaux d'entretien, d'aménagement et de plantations dans la forêt.

Le CAFC a commencé à traiter ces facteurs de destruction et d'autres encore avec les autorités responsables et concernées. Les résultats suivants ont été obtenus:

La désertification

Le CAFC a réussi à obtenir l'accord de la municipalité de Becharré pour la mise à sa disposition de trois parcelles avoisinantes à la forêt et appartenant à la municipalité grâce à un décret (52/3-3-97) issu par le chef de la municipalité par interim, le Qaem maqam Monsieur Saif el Din et signé et certifié par le Monsieur le Ministre des Affaires Municipales le 3/9/97 (voir plus loin le texte du décret).

Ces trois parcelles portant les numéros 6477-6478-6479-6480 de la zone cadastrale de Becharré, ont une superficie totale d'un million trois cent mille mètres carrés (130 ha), soit treize fois la superficie de la forêt actuelle. Elle s'étendent d'une altitude de 1900m jusqu'à 2400m des côtés nord sud et est de la forêt.

C'est sur ces parcelles que la nouvelle forêt sera plantée dans un effort de lutte contre la désertification.

La pollution

A la suite des nombreuses recherches, le CAFC a réussi à obtenir le décret présidentiel 836 K, issu en 1950, qui détermine les limites de la forêt actuelle. Ceci va permettre le déplacement de la route qui passe à l'intérieur de la forêt à 200 mètres plus loin. Contacts et suivi devront être maintenu auprès des autorités concernées.

L'autorité officielle

Dans le deuxième article de la loi 558 issue le 24 juillet 1996 par la chambre des députés, il est déclaré ce qui suit:

"En plus des réserves nationales, les forêts suivantes sont considérées comme réserves forestières et sont soumises aux lois les régissant:

Toutes les forêts de cèdres, de sapins, de genévrier, de cyprès et autres, qu'elles appartiennent à l'état sans droits d'usage, ou avec droit d'usage aux communautés locales, ou qu'elles soient domaniales (appartenant aux villages ou aux municipalités)".

C'est en se basant sur cette loi que monsieur le Ministre de l'Agriculture a déclaré la forêt des cèdres de Dieu, première réserve forestière nationale, le 19 octobre 1996, jour où les travaux d'aménagement de la forêt ont pris fin.

C'est aussi sur la base de cette loi que le Comité de la Réserve Forestière des Cèdres est directement responsable de la forêt, du travail du CAFC, de la protection de l'environnement et de la préservation du symbole du Liban.

Le budget

Grâce aux contacts établis tant au Liban qu'à l'étranger, le CAFC a réussi à obtenir plusieurs assistances financières, notamment de la part de l'Agence des Espaces Verts du Conseil Régional de l'Île de France. Le montant de cette assistance a atteint à ce jour la somme de 450 000 FF. Ceci a permis la réalisation de plusieurs projets, sous la supervision de l'AEV.

Le CAFC a aussi obtenu une assistance financière de 8 millions de livres libanaises du Ministère de l'Agriculture. Cette somme a été utilisée sous la supervision du Ministère.

Une assistance d'environ 40 millions de livres libanaises est prévue de la part de club Rotary libanais et français.

Vient s'ajouter à ces assistances les efforts fournis par le CAFC, et qui ont permis de rassembler une affaire de 500 millions de livres libanaises au cours des 14 années d'activités qui ont servis à la mise en place de plusieurs projets.

Cependant toutes ces sommes n'ont pas permis au CAFC d'arrêter ou de freiner la dégradation et la désertification qui entourent la forêt (voir photo), cette activité nécessitant un budget important et continu. D'où l'idée de la mise en place d'un projet de longue haleine, prévu sur 18 ans au moins.

"A chaque cèdre un ami"

Le CAFC a mis en place une agence spécialisée dans le reboisement et la gestion des espaces protégés, et l'a chargée de préparer des projets appropriés. Le premier de ces projet est "A Chaque Cèdre un Ami", qui est un projet de patronnage, de contribution et de jumelage, entre l'Agence de la Réserve des Cèdres-Qadisha et toutes les personnes, les organisations et les associations intéressées de par le monde.

L'Agence de la Réserve des Cèdres-Qadisha, du Comité des Amis de la Forêt des Cèdres qui est chargée de la coordination entre les principaux contributeurs, de l'organisation du jumelage, du patronnage et du suivi des opérations de plantation avec les contributeurs suivants:

- La municipalité de Bcharré qui a offert le terrain sur lequel la future forêt sera plantée.
- La Direction du Génie Rural et des Ressources Naturelles du Ministère de l'Agriculture qui offrira l'assistance technique et logistique pour le projet et particulièrement pour les opérations de reboisement.
- L'AEV qui offre une assistance financière de 200 000 FF qui constituent le coup d'envoi du projet.
- L'équipe du jumelage, qui n'est autre que toutes les personnes qui de par le monde, voudront contribuer à la mise en place de ce projet par le biais du projet de jumelage.

Que veut-on dire par "Jumelage"

L'opération de jumelage consiste en la prise en charge financière, pour une période de 18 ans, d'un des cèdres plantés dans la nouvelle forêt. Le sponsor obtient alors:

1. Une carte d'identité indiquant l'emplacement précis du cèdre et le nom du sponsor (voir illustré).
2. Le droit de baptiser le cèdre en son nom (plaquettes uniformes).
3. Un CD-ROM sur le projet ainsi que les imprimés et les brochures périodiques.
4. Le droit d'entrée à vie à la nouvelle forêt, ainsi que le droit:
 - d'organiser des anniversaires;
 - d'organiser des visites avec parents et amis;
 - de prendre des photos et de les distribuer
 - l'adhésion au Comité des Amis de la Forêt des Cèdres
 - l'accès au site Internet du projet

Le coût du jumelage

Le budget prévisionnel de ce projet est détaillé de la façon suivante:

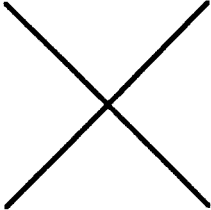
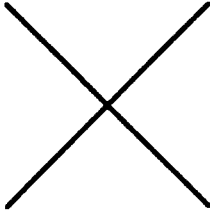
OPERATION	BUDGET \$
1. Etudes et supervision durant les 3 premières années	180 000
2. Clôture de 35 000m, sur 4m de hauteur (140 000m ² x25\$)	3 500 000
3. 80 000 plants de cèdres de 25cm (16m ² /cèdre; 3 cèdres seront plantés, mais un seul en sera gardé; 240 000 x 2\$)	480 000
4. Système d'irrigation (réservoirs, tuyaux...)	380 000
5. Station météo	80 000
6. Transport, véhicules, préparation du terrain	350 000
7. Bureau, fourniture, dépenses administratives	150 000
8. Frais de plantation, avec matière organique (3\$/ cèdre)	240 000
9. Entretien et supervision sur les 18 ans (12 ouvriers x 500\$ x 12 mois x 18 ans) (2 ingénieurs x 800\$ x 12 mois x 18 ans)	1 080 000
10. Assurances et imprimés	691 200
11. Paratonnerres	367 000
12. Frais divers (sur les 18 ans)	232 000
TOTAL	269 800
	8 000 000






En divisant cette somme sur les 80 000 arbres à planter, les frais de jumelage pour chaque arbre seraient de 100\$ (cent dollars US) sur les 18 ans.

Modalités et frais de participation

Toute personne désirant participer au projet et prendre en charge un des cèdres de la nouvelle forêt, devrait remplir le coupon ci-joint et l'envoyer à l'une des adresses du CAFC avec un chèque ou un transfert bancaire à 150\$ qui couvriront:

- les frais de prise en charge à vie 100\$
- la carte de membre et les frais de poste 20\$
- la copie du CD-ROM montrant l'emplacement exact du cèdre du participant 10\$
- la plaque en pierre naturelle au nom du participant 20\$
- l'abonnement annuel à la brochure trimestrielle 10\$

<p><u>FRIEND:</u></p> 	<p><u>TREE:</u></p> 
<p>Name & Family Name: Majd Geagea</p> <p>Father Name: Bassam</p> <p>Mother Name: Elissar</p> <p>Date of Birth: 19 February 1998</p> <p>Place of Birth: Becharre</p> <p>Nationality: Lebanese</p>	<p>Planting Date: 20 October 1998</p> <p>Height: 10 cm</p> <p>Place: Zone 1 - South-East of the forest</p> <p>Sponsor: Majd Geagea</p> <p>Type: Lebanese Cedar</p>

<p><u>Address:</u> Agency of Cedars Preservation - Qadisha: - Becharre - Cedars Forest Comity's Office. - Jounieh - Bacharia Center - Zouk Mikael - France - Belgium - Australia</p>	<p><i>The Forest of Lebanon Cedars' Friends</i></p> <p>CARD</p> <p>"To Every Cedar a Freind"</p>	 <p>Friends of the Cedars Forest Comity</p>  <p>Preservation of Cedars - Qadisha</p>  <p>Ministry of Agriculture</p>  <p>Municipality of Becharre</p>  <p>Agency of Green Spaces France Island</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CARTE DU PARRAIN

Nom & Prénom: Sexe: M F

Nom du Père:

Nom de la Mère:

Date de Naissance: Jour: Mois: Année: No. Matricule:

Lieu de Naissance: Village: Province: Pays:

Nationalité:

Adresse: Pays: Province: Village:

Rue: Immeuble:

Code Postal:

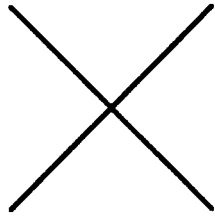
Tel.:

Internet:

Banque:

Société d'Assurance:

AMC:



Nom & Prénom: Majd Geagea

Nom du Père: Bassam

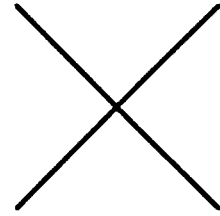
Nom de la Mère: Elissar

Date de Naissance: 19 Février 1998

Lieu de Naissance: Bécharré

Nationalité: Libanais

ARBRE:



Date de Plantation: 20 Octobre 1998

Hauteur: 10 cm

Lieu de Plantation: Zone 1 - Sud -
Est de la forêt

Parrain: Majd Geagea

Type: Cèdre Libanais

Adresse:

Agence de la Réserve des Cèdres - Qadisha:

- Bécharré - Bureau du Comité de la Forêt des Cèdres
- Jounieh - Centre Bacharia - Zouk Mikael
- France
- Belgique
- Australie

*La Forêt Des Amis
Des Cèdres Du Liban*

**CARTE
"A chaque cèdre
un ami"**



Réserve des
Cèdres - Qadisha



Ministère de
l'Agriculture



Municipalité de
Bécharré



Agence des
Espaces Verts
Ile-de-France

ANNEXE 3

CAFC

Plan de la Pépinière Ile de France - Bécharré

Agence de la réserve
des Cèdres - Kadischa

	A		B		C		D		E		F		G		H	
1	2	3	4	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
1	2	3	4	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
1	2	3	4	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
1	2	3	4	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
1	2	3	4	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
1	2	3	4	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
1	2	3	4	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
1	2	3	4	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
1	2	3	4	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	

Longueur 32 m² - Largeur 14,7 m²

Dimension	Qté	Dimension	Qté	Dimension	Qté	Dimension	Qté	Dimension	Qté	Dimension	Qté	Dimension	Qté	Dimension	Qté
A1 = 7,80 / 1,5		B1 = 6,11 / 1,5		C1 = 6,15 / 1,2		D1 = 5,00 / 1,2		E1 = 4,93 / 1,2		F1 = 4,81 / 1,2		G1 = 4,13 / 1,2		H1 = 4,13 / 1,2	
A2 = 8,10 / 1,5		B2 = 5,81 / 1,5		C2 = 6,67 / 1,2		D2 = 4,62 / 1,2		E2 = 4,68 / 1,2		F2 = 6,60 / 1,2		G2 = 4,59 / 1,2		H2 = 4,59 / 1,2	
A3 = 8,00 / 1,5		B3 = 6,04 / 1,5		C3 = 4,36 / 1,2		D3 = 5,37 / 1,2		E3 = 5,50 / 1,2		F3 = 3,81 / 1,2		G3 = 6,50 / 1,2		H3 = 6,50 / 1,2	
A4 = 8,10 / 1,5		B4 = 6,18 / 1,5		C4 = 6,70 / 1,2		D4 = 4,78 / 1,2		E4 = 4,51 / 1,2		F4 = 4,09 / 1,2		G4 = 6,15 / 1,2		H4 = 6,15 / 1,2	
		B5 = 7,62 / 1,5		C5 = 4,72 / 1,2		D5 = 7,00 / 1,2		E5 = 7,07 / 1,2		F5 = 7,55 / 1,2		G5 = 5,40 / 1,2		H5 = 5,40 / 1,2	
				C6 = 5,00 / 1,2		D6 = 4,66 / 1,2		E6 = 4,61 / 1,2		F6 = 4,50 / 1,2		G6 = 4,52 / 1,2		H6 = 4,52 / 1,2	

FICHE TECHNIQUE

	Espèce	Date Semis	Qté	Substrat	Fertilisation	* Exposition	Date Germinat. moyenne**	Transp.1	Transp.2	Date Envoi	Destination	Remarques
A1												
A2												
A3												
A4												

Substrat

1 -
2 -
3 -
4 -
5 -
6 -
7 -

Fertilisation

1 -
2 -
3 -
4 -
5 -
6 -
7 -

Remarque :

1 -
2 -
3 -
4 -
5 -
6 -
7 -

* Exposition: Ombragé (O) / Plein soleil (S).

** Germination de 50% des semis.

Signature

ANNEXE 4

La vallée de la Qadicha: Notes comparatives

Boutros Abi Aoun: GERSL (Groupe d'Etudes et de Recherches Souterraines du Liban)

Située au nord de la montagne libanaise, au pied du Jabal Makmel, la vallée de la Qadicha s'étend avec ses gorges profondes, ses falaises abruptes, ses innombrables grottes et abris, naturels ou creusés, souvent à même les parois rocheuses. Vallée qui a été, tout le long de l'histoire, le centre religieux de nombreuses factions chrétiennes, le refuge des ermites, "l'oasis" des autochtones et l'abri "inaccessible" des fugitifs. Les différentes occupations humaines sont étroitement liées au troglodytisme; quelques unes des grottes de la Qadicha ayant même été aménagées en véritables places fortes, lieux sûrs en périodes de crises.

Quant à l'histoire de ces grottes, les questions qui se posent sont multiples. Pour certaines, les réponses se trouvent dans les chroniques¹, dans les manuscrits² et les inscriptions³, dans les récits des voyageurs ou des géographes, ou même dans les traditions populaires comme par exemple dans celle du souvenir de la prise du fort de Aassi Haoqa qui est toujours vivant dans les traditions populaires de la région, notamment dans le village de Bane. Pour d'autres grottes, les réponses sont beaucoup plus complexes et hypothétiques. Ce sont quelques tessons de poterie, néanmoins très significatifs, qui nous informent quant aux contextes historiques de ces grottes, d'où l'importance des études qui traitent de la céramique et de ses problématiques et là nous citons les quelques essais entrepris concernant surtout les époques de l'âge du Bronze et du Moyen-Age publiés dans des revues de spéléologie et d'archéologie⁴.

Ainsi les grottes de la Qadisha recèlent des trésors culturels inestimables. Et si notre patrimoine libanais s'est enrichi en connaissances archéologiques portant sur la vie quotidienne au Moyen-Age dans le Mont-Liban c'est en partie grâce à l'apport majeur en vestiges de toutes ces grottes et notamment de celle, exceptionnelle, de la grotte de Assi el

-
- 1 Voir à titre d'exemple les chroniques mamloukes de Ibn Abdel-Zaher qui cite la prise de la grotte de Aasi el-Hadath: IBN 'ABD AZ-ZAHIR, *Tachrif al 'ayyam wa al-'ousour fi sirat al -Malik al-Mansour*, éd. Kamel, 1961. Le Caire ; Voir aussi les chroniques latines de Guillaume de Tyr qui cite, entre autres, les Caves de Tyron dans le Liban-Sud: Guillaume de Tyr, *Le Royaume de Jérusalem (1099-1184)*, 3 tomes, éd. L'orient, Beyrouth 1992.
 - 2 Les manuscrits trouvés dans la grotte de Aassi el-Hadath constituent un meilleur exemple; Voir à ce propos *Momies du Liban, la découverte archéologique de la grotte de Aassi-l-Hadath, XIIIe s.* ed. EDIFRA, Paris 1994.
 - 3 Une des découvertes les plus importantes fut sans nul doute celle, en 1987, dans la grotte de Assi Haoqa, de la seconde plus ancienne inscription chrétienne arabe datée du Mont-Liban associée à des fresques malheureusement détruites. Cette inscription (une prière), est datée de l'an 1504 de l'ère des Séleucides, ce qui correspond à l'an 1193 de l'ère chrétienne. Cette découverte a soulevé un nombre considérable de problématiques, à savoir le cadre géographique (Giobbet-Bcharré) et l'appartenance confessionnelle de son auteur; Elle confirme l'existence de chrétiens parlant et priant en arabe depuis le XIIème siècle au sein même de la vallée de la Qadicha.
 - 4 Edité par le Groupe d'Etudes et de Recherches Souterraines du Liban (GERSL). Cinq tomes jusqu'à présent

e. A. As

Hadath qui, en 1989, livra huit corps momifiés, inhumés avec leurs biens, datant du XIII^{ème} siècle⁵. : *Le microclimat particulièrement sec prédominant dans la grotte, a permis la momification des corps inhumés, la préservation d' habits brodés portés par ces derniers, ainsi que celle de différents ustensiles en bois et de matériaux en papier , en cuir et en métal.*

La vallée de la Qadisha, bien que n'étant pas le seul exemple de richesse culturelle au Liban ni même au Proche-Orient, constitue un cas unique non seulement à cause du paysage qui témoigne de l'histoire riche de toute une région mais aussi et surtout à cause de l' ensemble culturel resté jusqu'à présent homogène et cohérent dans son cadre naturel.

En ce qui concerne les recherches⁶, déjà exécutées ou toujours en cours, elle sont loins d'avoir été achevées, mais constituent déjà une bonne base de données pour des études futures plus élaborées et plus spécialisées. Celles-ci touchent spécialement à l'archéologie, à l'histoire et à l'histoire de l'architecture sans oublier toutefois d'autres recherches concernant la faune et la flore qui, toutefois, ne s'insèrent pas dans le sujet de cet article.

D'abord, une carte archéologique de la Vallée a été établie, élémentaire pour toute étude approfondie, sur laquelle figurent plus de 100 sites répartis sur toute la vallée; ceci a permis de révéler des centres troglodytiques et rupestres que l'on peut considérer comme étant un regroupement des sites autour d'un noyau propice. Par la suite, une typologie de ces sites a été entreprise, visant à grouper ceux-ci et à les classer sous de grandes catégories selon des critères bien définis et suivant une chronologie qui s'échelonne de l'âge du Bronze jusqu'à l'époque Ottomane.

D'abord, l'âge du Bronze, où la typologie est loin d'être bien élaborée par manque d'informations, atteste une occupation dense, et particulièrement durant l'âge du Bronze Moyen.(2000-1550 av. J.C.)⁷.

Contrairement à l'âge du Bronze, le troglodytisme à l'âge du Fer est très mal attesté. Ce fait pourrait s'expliquer par le grand essort des villes phéniciennes.

5 Cette découverte a été documentée par les spéléologues du GERSL eux-mêmes, auteurs de la découverte. Voir à ce propos la publication du GERSL: *Momies du Liban, la découverte archéologique de la grotte de Aassi-l-Hadath, XIIIe s.* ed. EDIFRA, Paris 1994.

6 Voir notre rapport sur "Archéologie et Spéléologie" dans *El Ouatouat*, No. 10, 1996.

7 Concernant cette occupation, deux études comparatives sont en cours actuellement: la première vise à interpréter les différents sites selon un critère géographique, la deuxième tente d'interpréter et d'analyser certains aspects morphologiques et techniques de la céramique de l'âge du Bronze trouvée dans les grottes en la comparant avec celles des grands centres urbains de l'époque vue que les données sont très fragmentaires et difficiles à interpréter.

e. A. 

A l'époque hellénistique nous n'avons aucune preuve qui témoigne d'une occupation souterraine, par contre ce phénomène réapparaît de nouveau à l'époque Romaine où quelques grottes-refuges ont été identifiées, comme à titre d'exemple la grotte de Baliis située dans la vallée de Qozhaya aux alentours du monastère de Saint Antoine de Qozhaya, ce qui confirme d'ailleurs les récits de certains auteurs latins comme Strabon⁸ qui mentionne la présence de brigands qui prenaient refuge dans des grottes au Liban-Nord. Il convient de supposer une association quelconque avec les sites classiques situés sur les hauteurs de la vallée (Ex : Medinet el Rass, Qozhaya.).

Toujours concernant cette période, la liste est relativement pauvre en nombre de sites. La faible densité en matériel archéologique est due probablement à une occupation éphémère; Cette régression se poursuit à l'époque Byzantine où le témoignage des sites se limite à quelques tessons ou pièces de monnaie (Ex : la grotte de Hadath).

Ce n'est qu'à l'époque Médiévale, surtout entre le XI^{ème} et le XV^{ème} siècles, qu'un grand « boom » de l'habitat des grottes se manifeste. Les critères de typologie s'y référant tiennent compte surtout de la fonction de chaque site et des différents aspects architecturaux des constructions rupestres.

Ainsi l'on peut diviser le troglodytisme médiéval en trois grandes catégories. Ces catégories englobent chacune un ensemble de types et de variantes.

Les grottes à caractère religieux forment une première catégorie constituée par deux grandes séries ou types qui se traduisent soit par une architecture rupestre simple c'est-à-dire une chapelle ou une église rupestre soit une autre plus complexe c'est-à-dire des monastères et des complexes rupestres. Cette catégorie est la mieux représentée en nombre de sites où plusieurs dizaines de ceux-ci ont été repérés.

Une autre catégorie est représentée par les cavités à caractère militaire divisées soit en grottes fortifiées, soit en postes d'observation de moindre importance servant d'avant-poste aux autres (Ex : La grotte fortifiée de Aassi Hoqa, le "Fort Suspendu" de El Delmas)⁹

Finalement, les grottes servant de refuge ou d'habitat troglodytique simple forment une dernière catégorie.

Il serait bon de noter, qu'autour de ces grands centres rupestres (Qannoubine, Qozhaya, Mar Lichaa, etc...) se sont installés des petites agglomérations urbaines comme par exemple le village de Qannoubine (au nom du monastère) constitué d'une dizaine de maisons (architecture locale) situées sur les deux rives qui sont reliées par un réseau de sentiers et de ponts.

Après ce bref aperçu, des notes comparatives de ces sites sont présentées, nous informant sur beaucoup de faits historiques, architecturaux, archéologiques etc... De même ils éclairent mieux un certain nombre de tendances religieuses et artistiques, durant le Moyen-Age, comparables avec d'autres tendances dans la région du Proche-

8 Voir G. AUJAC, F.LASSERRE, R. BALADIE, *Strabon, Géographie*, Paris 1989. Livres I-VIII, X-XII.

⁹Voir à ce propos le bulletin du GERSL *Liban Souterrain* no.5 1998.

Orient : Les sites de EL Nabek en Syrie, de Gayent en Ethiopie, de Deir El Zaafarane en Turquie, de Sainte Catherine en Egypte, des églises de Troodos en Chypre ou de la Cappadoce en Turquie.

En premier lieu, en ce qui concerne les aspects religieux, l'érémisme, le monachisme et le troglodytisme dans tous ses aspects, l'on ne peut envisager avec certitude l'histoire de la vallée de la Qadicha à l'écart du contexte historique et géographique régional comme en témoigne l'histoire ecclésiastique de différentes factions chrétiennes; les grands monastères formaient chacun une entité *politico-religieuse* plus ou moins indépendante comme par exemple le monastère de Saydet Qannoubine que l'on peut comparer au monastère de Saint Catherine au Sinai en Egypte.

Au Mont-Liban: La région de Hardine non loin de la Qadicha, fut un centre de monachisme très important surtout au cours du X^vème et XVI^èème siècles. Plusieurs grands monastères rupestres existent autour desquels se trouvent plusieurs petites chapelles et ermitages rupestres (Ex: Le monastère rupestre de Mar Sarkis El Qarn et son ermitage, le monastère rupestre de Mar Estephan et son ermitage).

Parrallèlement, en Syrie, on peut citer la région de El Nabek dans le Mont Qalamoun où se trouve le monastère de Mar Moussa El Habchi (St. Moïse l'éthiopien): Plusieurs ermitages et cavités aménagées se situent aux alentours de ce monastère¹⁰. Plusieurs documents nous informent sur des liens étroits établis avec La Vallée surtout après les événements dramatiques qui ont eu lieu dans cette région au cours du XV^èème siècle dans le village de Ehden entre les Maronites d'une part et les Moines Ethiopiens et Jacobites d'autre part.

La présence des Moines Ethiopiens dans la région Nörd du Mont-Liban est rapportée par le patriarche Estephan El Douayhi¹¹; Celui-ci écrit qu'en 1470 le religieux Ya'acoub et ses compagnons éthiopiens décidèrent de mener la vie monacale au monastère de Mar Ya'acoub à Ehden qui prit le nom des Ethiopiens. Douayhi rapporte que les événements de 1488 continrent les prémices du conflit entre les Jacobites et les Maronites et que sous la pression des habitants de Ehden les Ethiopiens durent déménager forcément dans la vallée de Hadchit (Qadicha) au monastère de Mar Girgis, qui prit aussi le surnom de monastère des éthiopiens. Enfin le patriarche-chroniqueur rapporte qu'après la dispersion des Jacobites, le religieux Ya'acoub et ses compagnons s'en allèrent au monastère de Mar Moussa dans le désert.

La découverte, en 1990, dans le site de Mar Assia d'une inscription Ethiopienne¹² en écriture guèze¹³ remontant au XV^èème siècle¹⁴, fut la preuve irréfutable de la présence

¹⁰Voir à ce propos le bulletin du GERSL *Liban Souterrain* no.5 1998.

¹¹ Estephan el Douayhi, *Tarikh el Azmina*, Al-Machriq, 44ème année, 1950, Beyrouth, 1951.

¹² Une prière dont il ne subsiste que la fin. à ce propos: B. ABI-AOUN, F. BAROUDI, A. GHAOUCHE, A.MAROUN, Le site de Mar Assia, dans *Liban Souterrain* IV, Kaslik, Liban 1993, pp. 2-12.

¹³ la langue guèze fut la langue liturgique de l'église Ethiopienne du IV^e.s. aux XVIII^e.s. Elle fut remplacée par l'Amharique qui en est un dérivé populaire.

des moines éthiopiens dans la vallée de la Qadicha¹⁵ et par conséquent dans le Mont-Liban. Cette inscription est associée à des fresques de style africain et à des inscriptions syriaques. Notons toutefois l'existence de deux monastères, situés sur la rive droite de la rivière, en face de Mar Assia, l'un dédié à Mar-Gerios El-Ahbache (Le Saint Georges des Ethiopiens), et l'autre à Mar Youhanna¹⁶ (Saint Jean), à l'intérieur desquels ont aussi été trouvés, en 1991, des figures peintes rappelant ce même style africain¹⁷.

Des peintures analogues existent en Ethiopie même, dans la région de Gayent, notamment sur les parois de l'église de Beit Lahem¹⁸.

Toujours en matière d'iconographie, les peintures murales du monastère rupestre de Deir Es Salib¹⁹ montrent des ressemblances iconographiques stupéfiantes avec plusieurs autres fresques qui existent dans d'autres sites de la Syrie comme par exemple le monastère déjà cité de Mar Moussa El Habchi au Mont Qalamoun. Ces ressemblances pourraient s'expliquer par la présence d'un courant artistique religieux influençant plusieurs communautés religieuses appartenant probablement aux mêmes mouvements religieux.

En second lieu, et quant à l'aspect militaire de la Vallée, nos connaissances actuelles se limitent dans le temps à une période s'échelonnant du XI jusqu'au XV^{ème} siècle, avec une richesse relative d'informations concernant l'époque des croisades.

A l'époque des Croisades, ce que l'on appelait le Mont-Liban était constitué, grosso modo, des territoires qui s'étendaient au Nord du Kisrwan, et comprenaient Giobbat al-Mnaytra, le pays de Jbayl (Byblos), le pays de Batroun et Giobbat Bcharreh, appelés respectivement dans les documents croisés, le Moinestre, Gibelet, Le Boutron, Buissera/Bussara ou Bussarai²⁰. Ces régions, qui dépendaient du Comté de Tripoli, dont la frontière Sud était située sur «le Nahr al-Maamiltain, près du village de Juine

¹⁴ Voir E. AD-DWAYHI, *Tarikh al-Azminat, 1095-1699*, Texte arabe établi avec introduction, notes et index par F. TAOUTEL, Al-Machriq, 44^{ème} année, 1950, Beyrouth, 1951, pp. 214-219.

¹⁵ On attribuait l'appartenance de ces moines au nom du saint Mar Moussa El-Habchi et non pas à l'Abyssénie.

¹⁶ B. ABI-AOUN, F. BAROUDI, C. GHAZALI, Le site de Mar Youhanna, dans *Liban Souterrain*, IV, Kaslik, Liban 1993, pp. 17-19.

¹⁷ Voir: F. BAROUDI, A. GHAOUCHE, P. KHAWAJA, A. MAROUN, R. SAWAYA, le site de Mar Gerios el Ahbach, dans *Liban Souterrain* IV, Kaslik, Liban 1993, pp. 13-16.

¹⁸ Voir R.P. A. BADWI, Les peintures murales dans les monastères de Mar Assia, Mar Youhanna et Mar Girgis dans la vallée de la Qadisha.

¹⁹ Monastère rupestre situé dans la vallée de Houlat, Qadicha sous le village de Hadchit.

²⁰ Paul DESCHAMPS, *Les Châteaux des Croisés en Terre Sainte, III, La Défense du Comté de Tripoli et de la Principauté d'Antioche. Études historique, géographique, toponymique et monumentale*, vol. Texte, Geuthner, Paris 1973, index, s.v.; E. REY, *Colonies franques de Syrie aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles*, Picard, Paris 1883, index, s.v.

(Djouni)»²¹, semblent avoir joué un rôle important dans l'histoire du Comté, et plus particulièrement au cours des derniers jours de celui-ci.

C'est ainsi que certaines localités et grottes qui surplombent et parsèment les falaises abruptes de la Qadicha, ont été le théâtre d'événements militaires dramatiques surtout au cours de la seconde moitié du XIII^{ème} siècle, une première fois en 1268 et une seconde fois en 1283. Tel est le cas, par exemple, du village de Hadath et de sa grotte non moins célèbre, Aassi el Hadath. Cette localité semble avoir fait son entrée dans l'histoire tourmentée de la région à une date plus précoce encore²². Les récits de ces événements nous ont été rapportés dans des chroniques contemporaines, ou postérieures de quelques décennies, parmi les péripéties de deux campagnes qui ont été menées contre la région par les sultans mamlouks Baybars et Qalaoun.

Des exemples analogues sont connus dans la région ; en Syrie, la grotte de Shayzar qui est située dans une falaise avoisinante à la citadelle fut le théâtre d'événements militaires entre les croisés et l'armée mamelouke ; Ces événements étaient loin d'être insignifiants, d'où leur mention dans plusieurs chroniques Croisés et Arabes²³.

Enfin, et pour conclure cette présentation²⁴, il serait bon de noter que dans la conjoncture actuelle, et malgré les différentes recherches envisagées, de multiples facettes demeurent toujours inconnues. Des recherches encore plus poussées et des fouilles archéologiques où différentes compétences et disciplines seront combinées s'avèrent être indispensables pour une meilleure connaissance de ce patrimoine.

²¹ P. DESCHAMPS, *op. cit.*, p. 7 et 9.

²² Quant à l'attaque du Sultan Baybars contre le village de Hadath et les grottes de la région en 1268/666h., Voir, *Liban Souterrain*, 1, p. 6 et *Liban Souterrain*, 2, p. 6.

²³ Voir à titre d'exemple Guillaume de Tyr, *Le Royaume de Jérusalem (1099-1184)*, 3 tomes, éd. L'orient, Beyrouth 1992.

²⁴ Article établi le 10 septembre, 1998